



## CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POUSSAN

Séance publique du 22 janvier 2019

### PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-deux janvier à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Poussan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques ADGE, Maire.

**PRESENTS** : Jacques ADGE, Yolande PUGLISI, Ghislain NATTA, Florence SANCHEZ, Serge CUCULIERE, Danielle BOURDEAUX, Pascal GIUGLEUR, Arlette RAJA, Jésus VALTIERRA, Jeanne TABARIES, Jean-Louis LAFON, Michel BERNABEU, Jean-Claude PAGNIER, Isabelle BAINE, Sonia REBOUL, Jacques LLORCA, Pierre CAZENOVE, Delphine REXOVICE, Danièle NESPOULOUS, Fabrice CLASTRE.

**Etaient absents excusés avec procuration** :

Marianne ARRIGO a donné procuration à Danielle BOURDEAUX  
Nathalie CHAUVET a donné procuration à Florence SANCHEZ

**Absents excusés** : Isabelle ALIBERT, Terry ADGE, Paula SERRANO, Stanislas THIRY, Bernadette FERRAILOLO, Gilles FOUGA, Sylvie BERTHOMIEU

Mesdames et Messieurs bonsoir, je déclare la séance ouverte.

**Secrétaire de séance** : Madame Sonia REBOUL à l'unanimité.

**L'approbation du précédent procès-verbal**, est ce qu'il y a des observations sur le PV précédent ?

**Danièle NESPOULOUS** : concernant la dernière réunion et la question des ressources humaines, j'avais posé une question, étant donné qu'on avait eu aucun représentant, on s'en était expliqué avec Mme BOURDEAUX lors de la réunion du CT concernant les agents, j'avais posé une question : est ce qu'il y a des modifications sur le planning pour certaines catégories de personnels. Alors on m'avait dit il y a une catégorie qui travaillait jusqu'à présent 10 heures par jour et donc qui est passé à 9h30, pour ça nous sommes d'accord ensuite j'avais posé la question de voir si les nouveaux plannings leur avaient été communiqués et si des représentants qu'ils ont au sein de cette commission en avaient été informés et avaient tenu compte de leur planning. Je pense que l'on avait répondu que oui et que ça avait été adopté à l'unanimité des membres de ce comité. Donc nous nous en sommes tenu là. En fait je pense qu'une certaine

catégorie de personnel n'avait pas ces plannings. Donc moi à l'avenir, lorsque je n'ai pas d'information concernant des questions précises que nous posons, je pense que je m'abstiendrai de voter. Il en est de même pour le compte rendu du précédent conseil municipal, nous sommes arrivés en retard avec Pierre donc nous n'avons pas pu faire la remarque concernant le périmètre qui avait été retenu pour l'implantation des logements sociaux, ne nous avait pas été communiqué et n'a pu nous être communiqué que lors de cette réunion, parce que l'on n'a pas trouvé, bon, ce que je peux comprendre, et donc pour ma part j'ai voté un peu précipitamment, sans avoir connaissance de ce périmètre qui me paraît essentiel dans notre réflexion et pour ma part, et je pense qu'il en est de même pour les autres membres de notre groupe, en l'absence de ce document, je n'ai pas été suffisamment vigilante et je n'aurai pas voté, enfin si je l'avais eu, j'aurais certainement voté, parce qu'il faut un moment donné. Mais là j'ai manqué de clairvoyance et je pense que nous aurions dû nous abstenir et pour ma part j'aurai préféré ne pas participer au vote, en l'absence d'un document, et à l'avenir je m'abstiendrai lorsque des documents manqueront et ne nous auront pas été communiqués, pour des raisons X ou Y.

**Jacques ADGE** : Très bien, bon, on va voter pour l'approbation de ce procès-verbal, donc qui est pour ? Qui s'abstient ? donc une abstention. Qui est contre ? Très bien.

**Danielle NESPOULOUS**: En fait ça reflète exactement ce qui s'est dit, et vous avez compris pourquoi je me suis abstenue.

**Jacques ADGE** : Non mais il n'y a pas de soucis, donc avant d'énumérer les points à l'ordre du jour, je voulais vous demander de rajouter une délibération si vous voulez. La délibération numéro 8, concerne les ressources humaines, l'indemnité des élus. Comme vous avez eu cette délibération un peu en retard, c'est pour cela que je donne l'explication de pourquoi nous devons voter. Vu le transfert qui a été fait au niveau du service comptabilité, le premier mois il va y avoir une double comptabilité du fait que l'on change de logiciel à partir du mois de février. Pour cette double comptabilité si vous voulez, pour que ça figure, et sur l'ancien logiciel et sur le nouveau on a demandé précipitamment de voter pour ces indemnités des élus, c'est pour ça que l'on vous l'a envoyé dès que l'on a eu l'information. Sinon on aurait pu attendre effectivement mais on a été obligé de le mettre là-dessus sur ce mois de janvier. Bien, on va voter pour le rajout de cette huitième délibération, donc qui est pour ? Qui s'abstient ? à l'unanimité, merci.  
Donc l'ordre du jour :

- 1°) **INTERCOMMUNALITE – Approbation rapport CLECT**
- 2°) **FINANCES – Ouverture crédit investissement 2019**
- 3°) **URBANISME – PUP chemin du Giradou**
- 4°) **ASSEMBLEES – Mises à jour du tableau des commissions municipales**
- 5°) **RESSOURCES HUMAINES – Désignation des membres du Comité Technique**
- 6°) **RESSOURCES HUMAINES – Désignation des membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail**
- 7°) **SOCIAL – Mixité sociale**
- 8°) **RESSOURCES HUMAINES – Mise à jour de l'indemnité de fonction des élus.**

Une seule décision du maire, donc 2018-33 ; l'affaire commune de Poussan contre messieurs DELBES LEFEBVRE et LUCAS, donc ce sont trois jeunes qui ont été pris en flagrant délit, mais où il y a eu une plainte déposée. Des gens les ont vu et ont témoigné. Ces trois personnes ont brûlé une poubelle sous le porche, enfin le tralala habituel de tous les samedis, donc il a été déposé une plainte. Messieurs, DELBES LEFEBVRE et LUCAS sont convoqués au tribunal le 2 avril de cette année. Voilà, c'est donc pour désigner tout simplement l'avocat pour défendre les intérêts de la commune.

## **RAPPORT N° 1 : INTERCOMMUNALITE – Approbation du rapport de la CLECT**

**Rapporteur Ghislain NATTA** : Donc note n°1, l'approbation du rapport de la CLECT présenté le 29 novembre 2018, il rappelle au conseil municipal qu'à l'application de l'article 1609 nonies C du CGI, chaque nouveau transfert de charge doit faire l'objet d'une diminution de l'attribution de compensation, il convient de rappeler que la commission local d'évaluation des charges transférées est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées afin de permettre le calcul des attributions de compensation la CLECT établit et vote au rapport détaillé sur les transfert de compétence et de charge. Ce rapport est transmis à chaque commune membre de la communauté, qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci dans un délai de trois mois suivant sa transmission. A défaut de transmission du rapport de la CLECT aux conseil municipaux des communes membres ou à défaut d'approbation du rapport de la CLECT par les communes membres, le préfet par arrêté fixe le cout net des charges transférées. En l'espèce la CLECT a adopté son rapport le 26 novembre 2018. Donc sur cette CLECT je pense que vous avez lu le dossier, on va aller directement à Poussan, si vous le souhaitez.

(Question)

**Jacques LLORCA** : Oui, je voudrais quelques éclaircissements pour savoir, concernant l'APP, là, nous est présenté une intégration dans la SAM, très bien. Mais ça serait intéressant quand même de savoir qu'est-ce que c'est que cette APP, s'il y en a un ou s'il y en a plusieurs, quel sont les publics qui, non seulement relèvent mais ont été traités, quelle est l'organisation de cette APP aujourd'hui, parce que quand on regarde les chiffres financiers, on voit que les charges en personnel de cette structure 206 000 € sur un budget global de dépense de 224 000€, c'est considérable, les charges à caractère général n'étant que de 18 000€. Donc voilà, alors je l'évoque d'autant plus que je ne l'ai pas fait exprès, mais pendant quelques années en charge d'un GRETA, j'avais dans mon dispositif des APP donc je sais exactement à quoi à quoi peut servir un APP, là j'aimerais quand même savoir, je vais exagérer, est-ce que c'est une danseuse ? est-ce que ça n'en est pas une ? est-ce que c'est efficace ? est ce que ça sert ? et est-ce que Poussan dans le cadre de cet espace du bassin de Thau a « Hélas une clientèle qui en relève » ? et est-ce que on en a traité ou accompagné des personnes qui rentrent dans l'APP ? Et en même temps j'aimerais bien, mais ça c'est un autre débat, voir comment fonctionne l'APP pédagogiquement parlant.

**Yolande PUGLISI** : Alors je peux te donner un exemple la boutique qu'il y a à l'île de Thau, c'est la ligne de l'enseignement qui la gère, c'est aussi un organisme de formation d'un public de quartier prioritaire. Ils les forment au premier degré pour être aide à domicile, ils les forment à des métiers sûrs, autour de la buanderie, autour de la vente, et toutes ces formations se font au sein de la boutique, donc qui est à l'île de Thau. Ils récupèrent du linge qu'ils revendent, et ils replacent les jeunes et moins jeunes, sur tout le bassin de Thau. Par exemple je sais qu'au CCAS de Sète, il y a eu des personnes qui ont intégré les aides à domicile, grâce à des stages de formation qui sont reconnus. Ça c'est un exemple. Ce n'est pas de la danseuse, ce n'est pas quelque chose fictif, c'est quelque chose de vrai.

**Jacques LLORCA** : D'accord, mais n'empêche, j'aurai l'occasion à travers la SAM de voir de beaucoup plus près réellement comment ça fonctionne véritablement, parce que étant peu expérimenté là-dedans, 206 000€ en charge de personnel sur 224 000 € de dépenses générales, ça fait un pourcentage dédié à la masse salariale qui est assez considérable, et puis deuxièmement en terme de public, comme on est sur des fonds publics là, c'est toujours intéressant d'avoir un suivis statistique de l'accueil, et puis de la sortie et de l'insertion effective qui est faite par l'organisme. J'en parle d'autant plus, mais vraiment, ayant piloté, administré et présidé un GRETA départemental, je vois très bien ce que ça peut donner concrètement, effectivement, et donc c'est un dossier que j'irai explorer un peu plus.

**Yolande PUGLISI** : Voilà, après je peux t'inviter à aller visiter les APP qui sont situés sur l'île de Thau, ils travaillent aussi avec la mission locale qui est territoriale sur tout le bassin de Thau, aussi, entre autre, c'est un des partenaires.

**Jacques ADGE** : Très bien.

**Fabrice CLASTRE** : Excusez-moi, une petite question supplémentaire sur l'APP, en page 10 du rapport, là justement sur l'APP, il est précisé qu'il était difficile d'identifier le montant spécifique liés à cet atelier, en quoi dans une comptabilité publique c'est difficile, est-ce que vous avez une réponse ? Et puis du coup les montants prévisionnels, comment sont-ils définis ? A partir de quoi ?

**Yolande PUGLISI** : Je vais être honnête, je ne vais pas répondre sur les chiffres.

**Jacques ADGE** : Il faut savoir qu'il y a une commission qui se réunie, donc là apparemment c'est une structure de la commune de Sète qui a été transférée, après ce qui est noté effectivement, est noté, moi je pense qu'ils ont transféré quelque chose sur des prévisions, puisque les chiffres n'étaient pas bons a priori sur ce que vous évoquez, donc ils ont certainement tout recalculé, et la commission a dû valider ce qui a été recalculé, en fonction du personnel qui est transféré puis qu'effectivement, au-delà de ça, sur la CLECT, 9 fois sur 10 sur des situations comme celles-là, ce sont des personnels qui sont transférés., Nous allons le voir pour Poussan on ne transfère que du personnel, et sur pratiquement toutes les solutions qui sont transférées sur la CLECT, mise à part le services des eaux, enfin l'eau sur laquelle dernièrement on avait eu quelque chose, tout le monde avait été amputé de la même somme, sur l'entretien des réseaux, mais 9 fois sur 10 c'est du personnel qui est transféré, et où les choses sont mutualisées effectivement.

**Jacques LLORCA** : Bon on va parler de Poussan, on peut voir très vite ou presque spontanément l'intérêt en terme d'efficience, on va dire comme ça, pour ne pas parler de rentabilité, d'efficience, d'un transfert mutualisant les forces, on peut le comprendre de suite. Mais, dans un domaine comme celui-ci, quand je vois la charge de personnel qui est affecté venant de la commune je me dis, attention là à aller voir de près, comment réellement ça fonctionne, et la résultante de l'investissement.

**Jacques ADGE** : Sachant que c'est retiré qu'à la mairie de Sète.

**Jacques LLORCA** : Oui, non là d'accord mais là à un moment donné, on est marié tous là.

**Jacques ADGE** : Tout à fait, il y a une commission spéciale effectivement qui gère tout ça, où il y a pratiquement tous les maires je crois. Enfin non, moi, je crois ne pas y être, mais il y a une grosse partie des maires, et des gens qui siègent au niveau du comité.

**Jacques LLORCA** : Non mais pour dire, c'est un domaine sensible parce que notre sensibilité à tous, c'est évidemment d'être éminemment sociaux, en plus là c'est de l'insertion, bien entendu, on ne va pas dire le contraire, il ne faut pas avoir de freins de ce côté-là. Mais dans le même temps on peut être aussi rationnel, et donc moi je mets un point d'interrogation, et j'irai voir de plus près, je le dis comme ça, non pas pour être censeur, mais pour essayer de comprendre, ça m'intéresse en plus professionnellement, je dirais comme ça.

**Yolande PUGLISI** : Quand je dis, je ne réponds pas sur les chiffres c'est pas par méconnaissance c'est parce que ça dépasse mon cadre dans les commissions. J'ai répondu à ta question sur l'APP parce que avec la charge de la mission locale je l'ai visité.

**Jacques ADGE** : Bien donc, on va venir spécialement sur Poussan si vous voulez, moi j'ai les papiers mais ça doit être à la page 24, les tableaux de la CLECT en 2019. Donc on devait statuer sur l'évaluation des transferts de charges, l'équipement du service et du suivi de la mutualisation, dont la bibliothèque de la ville de Mèze, et la mutualisation de service finance et ressources humaines de la ville de poussan, dont la bibliothèque, vous avez le tableau.

**Pierre CAZENOVE** : On peut dire un petit mot sur le stand de tir ? c'est avant ou après le...

**Jacques ADGE** : Oui mais ça aussi ça concerne la ville de Sète mais bon, on peut dire ce qu'on veut de toute manière c'est en rapport. Mais sur 2019, on a que Mèze et Poussan et sur 2018 on avait le transfert du stand de tir de la ville de Sète.

**Pierre CAZENOVE** : Est-ce qu'on peut avoir quelques informations supplémentaires ? Ce stand de tir il est municipal, enfin il devient municipal.

**Jacques ADGE** : Il était municipal.

**Pierre CAZENOVE** : Il était municipal et il est transféré à l'Agglo. Est ce qu'il y a un lien, moi je me posais la question puisqu'on l'avait évoqué je crois en commission d'urbanisme avec Serge CUCULIERE, est-ce qu'il y a un lien avec le ball-trap ?

**Jacques ADGE** : Non, aucun.

**Serge CUCULIERE** : Moi j'ai posé la question puisque j'étais à la CLECT, il n'y a pas de lien.

**Pierre CAZENOVE** : La question que je pose, c'est est ce qu'il y a un possible transfert du stand de tir ?

**Jacques ADGE** : C'est une des éventualités qui pourrait se concrétiser mais il n'y a rien de certain.

**Pierre CAZENOVE** : D'accord, d'accord.

**Serge CUCULIERE** : Et donc, moi j'ai posé la question aussi, parce que on s'aperçoit que le transfert, dès qu'il est prévu est une somme minimale, et si vous voulez si on réaménage totalement le stand de tir les charges vont être bien supérieures. Donc on ne tient compte que de la charge à l'instanté donc quel que soit le programme ultérieur la CLECT est fixée sur les charges à l'instanté.

**Jacques ADGE** : Oui, là ça a été transféré à l'agglo le stand de tir effectivement du fait que les polices municipales et la police enfin voilà. Donc c'est pour ça que ça a été mutualisé et encore ils ne feront pas la totalité parce qu'en plein air notamment il y a des choses qui sont interdites, donc c'est pour ça que ça avait été mutualisé.

**Pierre CAZENOVE** : Alors ma question monsieur le maire c'est justement celle-là. C'était de dire, est-ce qu'il n'y aurait pas un intérêt pour transférer ce stand de tir qui peut être ne correspond pas aux attentes de tir en plein air ? Enfin je n'en sais rien moi précisément, de le transférer au ball-trap. Et on aurait une occasion supplémentaire pour rendre ce ball-trap plus cohérent par rapport à son utilisation, si je puis dire, voilà, le dire comme ça.

**Jacques ADGE** : Un ball-trap reste un ball-trap, l'utilisation, qu'elle soit de l'Agglo, ou qu'elle soit... Ils mettront quelqu'un pour le gérer aussi, je veux dire c'est... Le stand de tir, la différence du stand de tir qui a été transféré, c'est par rapport à effectivement, à ce que j'ai évoqué après, mais là notamment je ne vois pas trop l'intérêt du transfert du ball-trap honnêtement, ça nous coûte rien à nous, au contraire c'est une location avec un bail sur une association, qui est une association effectivement qui l'utilise, qui fait l'entretien, qui fait tout ce qu'il y a à faire tout autour, je vois pas trop l'intérêt du transfert honnêtement. Le transfert c'est quand c'est gagnant-gagnant, c'est pour mutualiser quelque chose, là on aura effectivement si on transfère le ball-trap, et si c'est accordé, d'une part sur la CLECT on perdra pratiquement rien, donc ça ne coûte rien à la commune effectivement, en perte. Si on aura juste la location que l'on perdrait, et au-delà de ça, ça peut amener beaucoup plus que ce qui est prévu, et donc moi, enfin, je ne vois pas trop l'intérêt honnêtement, de transférer ce ball-trap, dans l'état actuel des choses.

**Pierre CAZENOVE** : Alors ma question c'est ...

**Jacques ADGE** : Peut-être que l'on envisagera par rapport aux JO qui vont se passer prochainement en France, et effectivement l'agglo s'est positionnée avec la métropole et d'autres agglos à côté pour servir d'arrière base au niveau des JO si vous voulez, en préparation des JO, pourquoi pas à ce moment là parce qu'il y aura un intérêt certain. Mais sinon, moi je ne vois pas trop l'intérêt actuellement.

**Pierre CAZENOVE** : Alors mon propos ce n'est pas de transférer le ball-trap à la SAM, c'était d'intégrer le stand de tir au ball-trap, pour permettre une activité, j'ai envie de dire, efficace et normale, par rapport à ce qu'on demande au tir, polo de police etc.

**Jacques ADGE** : Des choses sont en train de se mettre en place effectivement, mais il faut changer le statut de ces terrains qui sont sur le secteur, il y a des choses qui sont envisagées, et là actuellement le classement de ces terrains font que ça pénalise notamment le moto-cross, qui existe depuis 40 ans, donc des choses ont été demandées pour améliorer le classement de ce terrain effectivement où là, la SAM interviendrait effectivement, il y aurait un transfert avec un champ de tir qui serait juste à côté et qui permettrait de. Là, oui effectivement, on serait sur un complément de quelque chose et sur quelque chose qui amènerait. Mais pour l'instant, vu la situation actuelle il n'y a pas trop d'intérêt de ne mettre que le stand de tir, ou que le ball-trap absorbe le stand de tir ou le contraire. Voilà, pour l'instant, dans la mesure où il n'y a pas de projet nouveaux, puisque ça ne peut pas sortir par rapport au classement de ces terrains, il y a un statu quo là-dessus, mais sachez que les choses ont été demandées, et on envisagera si il y a le feu vert là-dessus effectivement, la création de ce stand de tir de 400 mètres, ou de 300 notamment en plein air, c'est quelque chose qui est envisagé, c'est dans l'air du temps parce qu'effectivement les policiers sur le stand de tir malgré le transfert, pour un tir à l'intérieur, ne peut pas tirer à l'extérieur, par rapport à la proximité des habitations, notamment sur Sète. Donc il y aura peut-être un intérêt par la suite, mais comme j'évoque « si cet élément évolue ». Bien, concernant Poussan.

**Fabrice CLASTRE** : Pardon, excusez-moi Monsieur le Maire, une petite question, puisqu'on est sur les travaux 2018, concernant l'adhésion au MLI, il y a des répartitions des charges entre les six communes de l'ex CCNBT, cette répartition est-elle faite au prorata de la population ?

**Yolande PUGLISI** : Alors, l'adhésion à la mission locale, était répartie sur le nombre d'habitants de chaque commune, c'était en 2018, et en 2019 elle intègre les compétences normales de la SAM, donc il n'y a plus d'adhésion individuelle sur les communes de l'ex CCNBT. C'est la subvention de la SAM qui règle les cotisations individuelles, voilà.

**Jacques ADGE** : Oui mais ça a été fait pour répondre au niveau des habitants effectivement, au prorata des habitants.

**Yolande PUGLISI** : Parce qu'à la mission locale, nous n'avions pas au niveau de la CCNBT, la compétence et l'ex SAM l'avait. Et pour bénéficier de la mission locale, il y avait une adhésion au nombre d'habitant, qui n'existe plus.

**Fabrice CLASTRE** : Une autre petite question concernant le service ADS, alors avec les chiffres qui sont annoncés là, on s'aperçoit que le nombre de TP nécessaires passe à 12 là où il était à 18, ça veut dire qu'il y avait 6 personnes à temps plein en plus du nombre nécessaire ?

**Jacques ADGE** : On est sur l'ex CCNBT non ?

**Fabrice CLASTRE** : Page 13, non, parce qu'il est fait cas de Balaruc, donc je ne sais pas, globalement il y a des chiffres qui sont annoncés avec un nombre de personnel qui était là pour gérer les AKDC, et puis il y a finalement un chiffre qui est retenu après « travail de la commission », pour s'apercevoir que 12 sont nécessaires là où il y en avait 18.

**Yolande PUGLISI** : La page 13 c'est...

**Fabrice CLASTRE** : Alors c'est la page pardon...

**Yolande PUGLISI** : 35 sur notre pagination.

**Fabrice CLASTRE** : Oui, pardon oui excusez-moi, oui page 35.

**Jacques ADGE** : C'est des dossiers d'urbanisme effectivement, donc l'urbanisme c'était compliqué. C'était compliqué parce que, on en a déjà parlé mais je vais le répéter, la CCNBT fournissait le personnel gratuitement, sur les évaluations qui ont été faites si vous voulez, et le reste que ce soit, les 8 communes de l'ex Thau aggro, toutes les communes, Balaruc le vieux, Mireval, Frontignan, Vi la gardiole, faisaient travailler la ....., qui était une société privée, quelque part, et payait la prestation. Balaruc les bains avait son propre prestataire, Marseillan avait son propre prestataire aussi, et la ville de Sète aussi, donc sa grande, il était très bien luné ce jour-là, le président a dit, « la SAM prend tous les instructeurs », c'est-à-dire que les instructeurs de série ne seront pas... mais la SAM paye les instructeurs comme ils payaient à la prestation, si vous voulez, ils continueront à payer la prestation que sur l'instructeur et si il y en a plusieurs sur plusieurs, voilà au niveau des communes. Donc Balaruc les bains notamment a transféré le sien aussi, mais ce n'était pas une obligation non plus, donc je pense que c'est par rapport à ce dossier d'urbanisme effectivement, le problème a été réglé, par contre les secrétaires avait été transférées aussi, les secrétaires qui s'occupaient de l'Urba, ont été réintégrées sur les communes, c'est-à-dire que ça, ce n'est pas remboursé et par exemple sur la série ou sur Balaruc, s'ils ont une secrétaire, ou sur Marseillan aussi, c'est eux qui le payeront, ce n'était pas le cas à la CCNBT. La personne qui s'occupe des dossiers d'urbanisme pour notre commune a été payée intégralement par la CCNBT, donc cette année ils nous ont remboursé, l'année 2018. En 2019 elles reviennent dans le giron de la commune si vous voulez, c'est la commune qui la, payera. Et là-dessus, on a simplement intégré des instructeurs.

**Fabrice CLASTRE** : Alors ma question était sur la première colonne du tableau page 35.

**Jacques ADGE** : Alors il y a eu du personnel qui a été effectivement sur la CCNBT notamment, il y avait trop de personnel.

**Fabrice CLASTRE** : Ah voilà, il y en avait cinq alors qu'il en aurait fallu que trois et des brouettes.

**Jacques ADGE** : Voilà, donc là je pense que par rapport à ce qui avait été calculé, ils ont pris certainement que trois mais je pense qu'il y en a toujours cinq.

**Fabrice CLASTRE** : D'accord.

**Jacques ADGE** : Ou alors, les communes les ont pris, certaines communes ont pu les prendre, ceux qui avaient besoin de plus d'instructeurs si vous voulez, et ils en ont pris même s'il en restait sur le site.

**Ghislain NATTA** : Ceux qui étaient au-delà, ont été conservés par les communes.

**Fabrice CLASTRE** : Conservé par les communes, d'accord.

**Ghislain NATTA** : Surtout au niveau de la ville de Sète, parce qu'il avait un souci sur tout ceux de la ville de SETE.

**Jacques ADGE** : Oui l'Urba on n'avait pas du tout le même régime.

**Fabrice CLASTRE** : Donc là concrètement ça veut dire que les gens font plus de dossiers à l'heure.

**Jacques ADGE** : C'est ce qu'ils ont évalué.

**Fabrice CLASTRE** : C'est ce qu'ils ont évalué dans tous les cas, puisque qu'il y a moins de personnel, pour autant de travaux.

**Jacques ADGE** : Pour y aller ils ne sont pas contents hein, mais bon ça c'est autre chose, peut-être qu'ils s'étaient habitués à l'abondance, ou peut-être que maintenant c'est trop par rapport aux habitudes d'avant. Et peu importe, ça c'est la bouteille à moitié vide, à moitié pleine, ça dépend où on se positionne effectivement, ils sont toujours sur le fil du rasoir, enfin ils l'étaient avant, ils le sont toujours maintenant ce qui veut dire que bon, il n'y a pas grand-chose qui a changé malgré le nombre de personnel.

**Serge CUCULIERE** : Je vais intervenir là. Parce que je m'en occupe un peu, quand même la chance, à la CCNBT à l'époque, c'était une agence d'urbanisme, donc elle faisait un plus que de l'instruction des dossiers, il y avait un responsable aux agences qui a suivi quand même tous les PLU, le directeur de l'agence, Monsieur BROUSSE après, il est parti. Mais après au niveau des instructeurs, moi je n'en vois que trois. Des personnes qui sont instructrices de permis, il y en a que trois. Après il y a une personne à l'accueil, et puis après il y avait les personnes un petit peu, qui faisaient des plans qui pouvaient faire des interventions, enfin je veux dire je pense que c'est ça parce que au niveau des instructeurs, il y a trois instructeurs, instructrices en fait.

**Fabrice CLASTRE** : Mais enfin j'ose espérer quand même que quand on a rempli le cinq dans le tableau on a pas mis des gens qui ne faisait pas des missions, en lien avec ....

**Jacques ADGE** : Non mais c'était des gens qui étaient attribués.

**Serge CUCULIERE** : Non mais avant ils étaient à l'agence donc je veux dire après si on veut...

**Jacques ADGE** : Ils étaient à l'agence, qui a été attribué par la CCNBT.



**Serge CUCULIERE** : ... ça se réduit simplement aussi à l'instruction, c'est ce que je veux dire aussi.

**Jacques ADGE** : Ils avaient compris le secrétariat dedans effectivement, où il y a toujours deux personnes d'ailleurs, c'est pour ça que je vous dis le nombre n'a pas changé, sauf que tout n'a pas été transféré à la SAM. Bien, on vient sur Poussan. Bon sur Poussan, vous passez à 2019. Donc on va passer la ville de Mèze, qui est le transfert de la bibliothèque, avec une évaluation des charges de 125 125 €. Donc pour la commune de Poussan, ça concerne la mutualisation des services, donc concernant le service Finance, qui a été évalué à 2.5 agents, et le service RH qui a été évalué à 1 agent, donc pourquoi 2.5 au niveau des services des Finances, nous en avons parlé, pourquoi on a mutualisé si vous voulez, parce que Monsieur NATTA faisait du travail qui ne lui incombait pas, et du travail anormal pour un élu, et quelque part il représentait pratiquement un équivalent temps plein de catégorie minimum B, voire A. Donc effectivement le fait de transférer un agent et demi au service des Finances si vous voulez, et calculer en même temps l'agent supplémentaire, c'est à cela que sert la mutualisation. Le fait que les services soient mutualisés ça permet qu'ils aient du personnel effectivement donc ce personnel c'est eux qui le fourniront, nous n'avons pas à l'intégrer nous, c'est pour ça entre autre que l'on avait décidé de mutualiser ce service. Voilà donc ce service Finance est évalué avec 2.5 agents, donc avec un impact de 68 000.

Oui, non mais je parle 2.5 agents, on parle en agent là. Effectivement donc pour la somme de 68 391 € c'est l'évaluation qui en a été faite.

**Ghislain NATTA** : C'est un temps partiel.

**Pierre CAZENOVE** : Un temps partiel

**Jacques ADGE** : Oui voilà. Quant au service des Ressources Humaines effectivement il y qu'une personne qui est transféré donc un agent, pour la somme de 68 705 €, on se rend compte qu'on aura un service au-dessus qui nous sera attribué là on ne transfère qu'un agent par contre. Le reste ne nous est pas calculé, même si on bénéficie effectivement de ces services mutualisés. Donc pour un total de 97 096 € qui a été déduit de l'attribution de compensation définitive, donc en 2018 nous avons 526 270 € qui avaient été soustrait de ça, tout ce qui est entretien du pluvial, et la MLI effectivement, et la nouvelle attribution de compensation provisoire 2019, donc et de 429 174 €, donc les 97 096 € ont été déduit de ces 526 270 €. Vous avez derrière le prix de la MLI effectivement, vous avez tous les tableaux qui correspondent derrière, c'est quelque chose qu'on avait évoqué effectivement parce qu'on n'était pas forcément dans des choses tout à fait normales, sans parler de légalité effectivement puisqu'il n'y a pas d'illégalité, mais ce n'était pas normal qu'un élu fasse le travail du personnel. Et la mutualisation nous a permis de gommer tout ça et de rentrer dans une efficacité, il nous aurait fallu embaucher quelqu'un, une personne supplémentaire. On en avait déjà discuté. Bien sur l'approbation de ce rapport s'il n'y a pas d'autres questions.

**Fabrice CLASTRE** : Une dernière petite question, justement dans le document il est fourni un calendrier dans lequel il est marqué que les conseils municipaux pour valider le rapport doivent le faire avant le 31 décembre, c'est une coquille ou ça veut dire que ça n'a pas d'intérêt de voter ?

**Jacques ADGE** : Non, mais là il n'y a pas de souci, vu comme ça a été voté le 29 novembre, on applique les trois voix, ça c'était sûrement un copié collé. Non il n'y a pas de souci là-dessus.

**Serge CUCULIERE** : Ceux qui n'avaient pas leur conseil municipaux début décembre, qui l'avait

eu plus tard, on peut y passer avant le 31 décembre, nous on avait le conseil municipal, trois ou quatre jours après, donc il n'était pas question que l'on le passe. C'est pour ça que là, on a la possibilité de la passer début janvier.

**Fabrice CLASTRE** : Ok, merci.

**Jacques ADGE** : Bien concernant cette approbation de rapport de CLECT, donc qui est pour ? Qui s'abstient ? à l'unanimité, merci

## **RAPPORT N° 2 : FINANCES – Ouverture crédit investissement 2019**

**Rapporteur Ghislain NATTA:**

**Ghislain NATTA** : L'article L112.1 du code général des collectivités territoriales, permet au Maire jusqu'à adoption du budget et sur autorisation du conseil municipal, d'engager, de liquider, de mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du cadre crédit ouvert au budget de l'exercice précédent, non comme crédit à faire au remboursement de la dette et des reports de l'exercice précédent. Les crédits réels ouverts en session d'investissement de l'IRSI 2018, budget primitif plus décisions éducatives, hors port et hors remboursement de l'emprunt, c'est le quart de ce crédit, représente donc 336 070.61 €, il faut donc prévoir des crédits à certains articles budgétaires afin de permettre à Monsieur le Maire d'engager, de liquider, de mandater des dépenses d'investissement à l'adoption du budget de l'exercice 2019. Puisque si vous voulez, compte tenu de la mutualisation de transfert des services financiers, sur le budget primitif de 2019, il n'y aura pas de report sur les dépenses d'investissements, il n'y a pas de reste à réaliser, ni en dépense, ni en recette, le budget 2019 n'aura que des opérations nouvelles. Vous avez donc la répartition par opération, donc en « documents d'urbanisme » donc production documents d'urbanisme, vous avez 2 500€, donc pour les 25%, en rénovation de façades 11 186.61 € donc le 20 42. Ensuite vous avez l'opération de ligne 4, qui sont les bâtiments communaux, on a un total de 15 450€ vous avez la répartition par article mais donc la somme importante c'est le montant de l'opération, puisque la limitation du crédit se situe au milieu de l'opération. Ensuite en l'acquisition de terrain nu 9 750 €, en achat divers de matériel informatique immobilier de transport on a 4 750 €, en voirie vous avez le détail par article, ce qui fait un total de 175 255 €, en éclairage public dont l'opération 9 011, 43 725 € et l'aménagement du cimetière qui est l'opération 012, 3 750 € et donc un total de 336 066.81 €. Donc je vous demande d'autoriser l'ouverture des crédits nécessaires pour le paiement des investissements 2019.

**Jacques ADGE** : Pas de questions ?

**Jacques LLORCA** : On va s'abstenir puisque globalement on ne vous a pas accompagné dans la décision du budget donc, dans l'exécution même du budget, nous nous abstenons.

**Jacques ADGE** : Très bien, on va voter. Donc qui est pour ? Qui s'abstient ? cinq abstentions. Merci.

## **RAPPORT N° 3 : URBANISME – PUP chemin du Giradou**

**Rapporteur Serge CUCULIERE** : Voilà, alors je crois que la dernière fois que l'on avait parlé du PUP, je vous avais promis que l'on en parlerait plus, donc on en reparle. Donc je rappelle que par délibération du 5 mars 2018, et celle du 5 novembre 2018, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer une convention de PUP sur la commune de Poussan avec la SARL le Vallauray, pour un petit lotissement pour l'équipement, l'électricité, un petit lotissement situé vers le Vallauray. Donc pour des raisons de retard de chantier il est nécessaire de mettre à jour la convention de PUP, concernant les délais de mise en œuvre des travaux par ENEDIS, la désignation des travaux, leurs modes de répartition concernant la prise en charge financière, entre les parties restant

inchangés, donc on considère la nécessité de délibérer pour la bonne mise en œuvre de cette convention du PUP du chemin du Giradou, je vous propose d'approuver la modification d'arrêt de convention, comme présenté à l'annexe, vous verrez à l'annexe nous n'avons pas mis la date, je pense que nous allons mettre qu'il faut que les travaux soient commencés en février 2019, entant donné qu'ils sont quasiment finis. Bien donc pour la bonne exécution de ce PUP, il faut mettre à l'heure en temps voulu les délais, sinon après on risque d'avoir des difficultés pour le règlement, c'est pour ça que par précaution et par nécessité on vous propose de redélibérer, Nous vous proposons donc d'approuver la modification des deux conventions, comme présenté à l'annexe, et d'autoriser le Maire ou à défaut l'élu délégué de signer les conventions ci jointes, et tout document relatif à cette délibération. Si vous avez des questions ?

**Pierre CAZENOVE** : Oui, à l'article n°6 s'il vous plaît, les travaux de réalisations des équipements publics mentionnés à l'article 3, sont relancés par la commune de Poussan avec l'accord des aménageurs une fois la propriété foncière acquise, cette propriété foncière c'est laquelle ?

**Serge CUCULIERE** :Ça c'était dans le PUP d'origine, parce que quand on a passé le PUP au début, les promoteurs n'avaient pas achetés le terrain, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons fait une première délibération, et après la deuxième délibération, en faisant un transfert de PUP à l'entité qui avait effectivement acheté le terrain, c'était ça, donc dans le PUP d'origine, nous avons prévu que ça deviendrait effectif quand les gens auraient vraiment acheté le terrain, donc il nous a fallu changer le nom du titulaire, voilà c'est a que ça veut dire.

**Pierre CAZENOVE** : Il y avait des petits problèmes d'alignements, c'est réglé ?

**Serge CUCULIERE** : Non.

**Pierre CAZENOVE** : Non ? toujours pas ?

**Serge CUCULIERE** : C'est décevant, nous avons pensé par le biais de ce PUP mettre le pied à l'étrier pour enterrer tous les réseaux, comme ils disent dans le secteur nous sommes partis sur ce principe, outre le fait que ça coûte un peu plus chère mais que nous pouvions absorber. Mais finalement la difficulté c'est que les terrains d'alignements du Giradou, ne sont pas propriétés de la commune, étant donné qu'ils n'étaient pas propriété de la commune, nous ne pouvions pas aller y poser les abris compteurs, eux ils disent, après le travail que ce soit dans le domaine public ou éventuellement privé de la commune, mais pour mettre des réseaux chez les particuliers, il aurait fallu s'ils avaient accepté, que nous signions des conventions à chaque particuliers, tout simplement parce que au niveau de la propriété effectivement, ça n'est pas rentré dans le patrimoine de la commune. Donc nous étions coincés quand même, donc nous revenons à notre arbre d'origine, c'est pour ça d'ailleurs qu'ils sont bien engagés, quasiment finis, mais comme dans le premier PUP on avait dit que le PUP serait caduc si les travaux n'étaient pas finis le 31 décembre 2018, et que là nous voyons avec le promoteur, nous faisons signer ce projet de convention, mais au moins comme ça nous sommes garantis d'une parfaite légalité du document et de ne pas voir le retour par la suite. Pas d'autres questions ?

**Fabrice CLASTRE** : Une petite dernière juste, il est indiqué donc que les travaux sont finis, donc au mois de février nous ne repasserons pas...

**Serge CUCULIERE** : Non, il est indiqué qu'ils commenceront, mais je vous dis qu'ils sont quasiment finis.

**Jacques ADGE** : OUI, ils sont quasiment finis.

**Fabrice CLASTRE** : Il n'y aura pas GDF le mois prochain ?

**Jacques ADGE** : Non.

**Serge CUCULIERE** : Alors qu'est-ce qu'on fait, je vous promets qu'on ne le repassera pas ? bon eh bien, je vous promets qu'on le repassera pas. Donc peut-être on le repassera.

**Jacques ADGE** : Non, normalement non.

**Serge CUCULIERE** : Nous avons engagé la dépense, enfin voilà.

**Jacques ADGE** : A priori non. Bien on va voter, qui est pour ? Qui s'abstient ? à l'unanimité.

#### **RAPPORT N° 4 : ASSEMBLEES – Mises à jour du tableau des commissions municipales**

**Rapporteur Monsieur le Maire** :

**Jacques ADGE** : Donc c'est concernant les suites à la démission de monsieur MAURAS, BEIGBEDER et madame MOUGIN. Il est nécessaire de modifier le tableau des commissions municipales, donc pour rappeler que je suis président de droit de chaque commission, il nous faudra accepter de ne pas procéder à l'élection des membres à bulletin secret avant toute chose, donc est ce que vous acceptez ? Il n'y a pas de soucis ? Donc nous acceptons de ne pas procéder à l'élection des membres à bulletin secret. Et maintenant nous allons discuter, sur le principe « Finances développement économique », tout le monde est complet, sauf Madame MOUGIN, comme il n'y a personne qui est représenté, nous allons tourner avec le nombre que nous sommes, si vous le souhaitez. Sur la commission n°2 « social solidarité et intergénérationnel ».

**Fabrice CLASTRE** : Pardon, une petite question pour moi qui suis un peu nouveau, ces commissions, le rythme des réunions c'est aléatoire ? Ça dépend de commissions ?

**Jacques ADGE** : Oui, ça dépend des commissions effectivement.

**Fabrice CLASTRE** : Et elle se réunissent quand ? en journée ? En soirée ? Le soir ?

**Jacques ADGE** : Ça dépend. Ça dépend les personnes qui composent, et effectivement si ça peut se faire dans la journée nous le faisons. Mais sinon, il y en a effectivement si on le fait dans la journée, nous savons qu'il n'y aura personne.

**Fabrice CLASTRE** : D'accord. Et ensuite, il n'avait pas été indiqué, que globalement, l'ensemble des conseillers pouvait participer s'ils étaient intéressés, ou être présent.

**Jacques ADGE** : Vous pouvez être présent et ne pas intervenir. Si c'est à voter, vous ne votez pas. Oui, sans problème. Donc concernant la 2 « Social solidarité intergénérationnel », Donc il faut remplacer Christian BEIGBEDER qui était suppléant, Madame NESPOULOUS était la titulaire, donc il faut le remplacer en tant que suppléant, Monsieur CLASTRE, d'accord, sur les anciens combattants il n'y a pas de soucis. Scolaire enfance jeunesse, pas de soucis non plus, sur les sports donc il faut remplacer Christian BEIGBEDER, qui était titulaire, et Gilles FOUGA était suppléant, donc qui veut devenir titulaire ? Delphine ? Ok. Sur les travaux c'est pareil c'était Christian, et Pierre CAZENOVE qui était le suppléant.

**Pierre CAZENOVE** : Je vais monter.

**Jacques ADGE** : D'accord.

**Pierre CAZENOVE** : Et Jacques sera à l'étage au-dessous.

**Jacques ADGE** : D'accord, sur les festivités animation jeune pareil, Christian était titulaire et Delphine suppléante. Que fait-on ? Donc Monsieur CLASTRE suppléant, donc ressources humaines pas de soucis, urbanisme donc Madame MOUGIN pas de soucis non plus, environnement Damien MAURAS, sachant que nous sommes sur l'agenda 21, ce n'est pas une commission qui travaille beaucoup ça. Donc là nous allons rester, nous n'allons pas le remplacer.

**Jacques LLORCA** : Ce n'est pas qu'elle ne travaille pas beaucoup, c'est qu'elle ne se réunit pas.

**Jacques ADGE** : Non, mais l'agenda 21 c'est vrai que nous le faisons travailler sur les autres commissions au-delà de ça. La communication c'était Delphine qui était titulaire et Christian qui était suppléant, donc il faut un suppléant. Monsieur CLASTRE. Sur la culture nous sommes bon, et sur le patrimoine aussi. Voilà donc je résume, sur le social solidarité, Monsieur CLASTRE à la place de Christian BEIGBEDER, sur le sport donc Delphine REXOVICE qui prend la place de Christian BEIGBEDER, sur les travaux Pierre CAZENOVE qui prend la place de titulaire de Christian BEIGBEDER, et Jacques LLORCA qui est suppléant, sur les festivités donc Delphine qui était suppléante et qui prend la place de Christian BEIGBEDER, et Monsieur CLASTRE qui devient suppléant, et sur la communication Delphine REXOVICE était titulaire Christian BEIGBEDER suppléant, donc Monsieur CLASTRE devient suppléant à la place de Christian BEIGBEDER. Bien nous allons voter là-dessus, qui est pour ? qui s'abstient ? A l'unanimité, merci.

## **RAPPORT N° 5 : RESSOURCES HUMAINES – Désignation des membres du Comité Technique.**

**Rapporteur Danielle BOURDEAUX :**

**Danielle BOURDEAUX** : Merci, donc suite aux élections professionnelles du 6 décembre 2018, Les représentants du personnel comité technique, sont désignés ainsi. Titulaire : Julien VELLAS, Alexandra MARCHADIER, Patricia ANDRIEU et Valérie FERNANDEZ. Suppléant : Kevin CABANAC, Raphaël DESCORMES, Marvin ROUSSEL et Yann LASQUELLEC. En ce qui concerne les représentants de la collectivité, Qui sont nommés jusqu'aux prochaines élections, au comité technique, nous vous demandons d'approuver la désignation en titulaire : Dany BOURDEAUX, Yolande PUGLISI, Arlette RAJA et Daniel NESPOULOUS. Et en suppléant : Marianne ARRIGO, Jean-Claude PAGNIER, Michel BERNABEU et Jacques LLORCA.

**Jacques ADGE** : Donc mis à part les représentants du personnel qui ont changé puisqu'il y a eu des élections, effectivement les représentants de la collectivité non pas changé sans aucun souci. Bien nous allons voter là-dessus. Qui est pour ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, merci,

## **RAPPORT N° 6 : RESSOURCES HUMAINES – Désignation des membres du C.H.S.C.T.**

**Rapporteur Danielle BOURDEAUX :**

**Danielle BOURDEAUX** : En ce qui concerne les représentants du personnel comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, vous savez qu'il y a quelque temps nous avons décidé que les deux commissions se réuniraient en même temps si c'était possible à moins que les dossiers soient importants et que nous soyons obligés de les séparer, et qu'en fait, les membres

titulaires du CT, deviendraient les suppléants du CHSCT, et les membres suppléants du CHST deviendraient les titulaires du comité technique. En conséquence je vous demande d'approuver la nomination en tant que titulaire au CHSCT parmi les représentant du personnel, Kevin CABANAC, Raphaël DESCORMES, Yann LASQUELLEC et Emilie MAILLET. Et en tant que suppléant : Julien VELLAS, Alexandra MARCHADIER, Patricia ANDRIEU et Valérie FERNANDEZ. En ce qui concerne les élus titulaires, Marianne ARRIGO, Jean-Claude PAGNIER, Michel BERNABEU et Jaques LLORCA. Et suppléants : Dany BOURDEAUX, Yolande PUGLISI, Arlette RAJA et Danièle NESPOULOUS.

**Jacques ADGE** : Pas de questions ? Nous sommes sur le même principe, tout a été inversé, bien puisqu'il n'y a pas de questions on va voter, qui est pour ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, merci.

**RAPPORT N° 7 : SOCIAL – Contrat de Mixité Sociale**  
**Rapporteur Yolande PUGLISI :**

**Yolande PUGLISI** : Alors le contrat de mixité sociale, vu l'arrêté 2016 1 944 de Monsieur le préfet de l'Hérault en date du 14 septembre 2016, modifié par les arrêtés 2016 1 13 44 du 22 décembre 2016, 217 1 971 du 9 août 2017 n°2018 1 86 du 26 janvier 2018, et n°2018 1 329 du 9 avril 2018, portant fusion sur la communauté des communes du Nord basion de Thau au 1<sup>er</sup> Janvier 2017. Et en fixant les statuts, vu la délibération 2013 95 du conseil communautaire du 26 juin 2013 portant approbation du programme local de l'habitat de Thau aggro 2012-2017, vu la délibération...

**Pierre CAZENOVE** : Monsieur le Maire s'il vous plait, excusez-moi d'interrompre. De tout lire, parce que c'est très fastidieux, est-ce que nous sommes obligé de lire tous ces...

**Jacques ADGE** : Il y a eu plusieurs délibérations, on peut aller à la commune de Poussan si vous voulez.

**Pierre CAZENOVE** : C'est parce que je te plains de lire tous ces trucs, si nous pouvions aller à..

**Yolande PUGLISI** : Comme c'est un cadre vraiment règlementaire, il n'y a aucun souci.

**Pierre CAZENOVE** : C'est pour gagner un petit peu de temps.

**Yolande PUGLISI** : Au vu des délibérations passées, au vu des arrêtés de carence, pris par le préfet du département de l'Hérault à l'encontre de la commune de Poussan en date du 17 novembre 2017, Au vu des délibérations 2018 du conseil communautaire du 20 septembre 2018 portant définition de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat, vu la convention opérationnel quadriparti entre l'état, le PF Occitanie, Sète Agglopoie, et la commune de Poussan en date du 20 décembre 2018, la commune de Poussan est soumise au disposition de la loi 2 000 1 208 du 13 décembre 2001, relative à la solidarité et au renouvellement urbain et ses rues, modifié par la loi 2013, relative à la mobilisation du foncier, en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social. Elle doit au regard de ses dispositions législatives disposer de 25% de logement locatif sociaux sur son territoire. La commune ne répondant pas au taux requis par la loi, elle a fait l'objet d'obligation de rattrapage mise en place par période triennale. L'arrêté préfectoral du 17 novembre 2017 a prononcé la mise en carence de la commune avec un taux de majoration de prélèvement des dépenses réelles de fonctionnement. Au 1<sup>er</sup> Janvier 2019, la commune comptabilise 45 logements sociaux soit un taux d'équipement de 1.73% Compte tenu du déficit des contraintes que connaît ce territoire la commune a engagé la démarche d'élaboration d'un contrat de mixité social avec l'état et cette aggro-pole méditerranéenne permettant de mieux apprécier la réalité des difficultés

rencontrées, de mesurer l'importance de la politique de rattrapage conduite par la municipalité et la pertinence des actions engagées pour atteindre au mieux, les objectifs de mixité sociale attendus. Ce contrat constitue aussi le cadre d'expression du partenariat entre la commune l'état et les acteurs locaux de l'habitat, notamment SETE Agglopolo Méditerranée délégataire des aides à la pierre, et l'établissement public foncier Occitanie. Elle a pour objectif d'exposer sur les deux périodes triennales 2017-2019, 2020-2022 la stratégie et les moyens que la municipalité entend mettre en œuvre pour atteindre 1.73 à l'Horizon 2025, le taux d'équipement en logement sociaux exigés par la loi. Ils précisent que la liste des outils et des actions à déployer sur les différents volets mobilisés, donc c'est le foncier, l'urbanisme réglementaire, L'urbanisme opérationnel, la programmation de logement. Il identifie l'ensemble des opérations de développements de logement locatif sociaux, s'assure du caractère opérationnel des projets et de l'association des acteurs. Les conditions de mise en application du contrat constitueront un élément d'appréciation majeur de la situation de la commune lors du bilan des périodes triennales concernées. Vous avez le contrat de mixité sociale en annexe.

**Jacques LLORCA** : Un point non pas de détails, mais un premier point, dans le document de présentation il est écrit au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la commune comptabilise 45 logements sociaux, soit un taux d'équipement de 1.73 et plus loin, dans les objectifs de production pour la période 2012-2017, il est écrit que le nombre de logements sociaux est de 45, donc de même chiffre au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Donc quelque part il y a une coquille, dans l'un ou dans l'autre, ou ça n'a pas changé, ce qui serait aggravant pour la situation, en tout cas il y a une coquille là, tout simplement. En observant évidemment que 1.73% par rapport au 25 est évidemment une situation catastrophique.

**Fabrice CLASTRE** : La coquille porte d'ailleurs même sur le pourcentage puisque c'est 1.73 dans la délibération, et 1.82 dans le préambule de...

**Jacques LLORCA** : Donc il faudrait harmoniser tous ces chiffres pour que la présentation au contrôle de légalité soit.

**Jacques ADGE** : C'est les 18, les 45 y sont mais effectivement actuellement c'est les 18 qui ont été livrés en 2017 qui avaient été mis précédemment, donc c'est 45 moins 18 effectivement c'est le chiffre qui était avant.

**Jacques LLORCA** : Ça c'est une observation de forme on va dire, tout simplement. Après, une question, il est donc évoqué plusieurs fois la notion de triennalité, alors là aussi, en regardant de très près l'ensemble du document en fait nous sommes sur trois périodes de triennalités, on est 2017,2018,2019, ça fait 1, 2020,2021,2022, ça fait 2, 2023,2024 ,2025, qui est évoqué comme borne de l'opération de rattrapage, ça fait 3, et puis dans la présentation du document, nous n'évoquons que deux périodes triennales qui seraient à la sortie des courses un examen autour de la seconde période triennale, alors il faut choisir, est-ce que c'est en 2022 ou est-ce que c'est en 2025, et est-ce que le constat qui sera fait là, sera un constat, parce que ça c'est très administratif par contre, de sortir de carence effective ou pas ? Comment sera définie la carence ? Puisque dans le document tout à fait à la fin, il est évoqué que de toute façon on n'y arrivera pas et que si tout va bien, on monte à 60% des 25% qu'il faut atteindre.

**Jacques ADGE** : Alors sur le principe c'est pas très compliqué quand même, ne me faites pas l'offense de ne pas avoir compris. C'est tout ce qui est programmé, 2022 jusqu'à 2021 nous pouvons programmer, e minima, au-delà de 2021, il est difficile de programmer, notamment vous avez pu voir que nous avons rajouté une partie de la ZAC en 2021 puisque les travaux commencent en 2021, et que nous n'avons pas mis la totalité des logements qui étaient prévus donc la troisième tranche ça se fera presque automatiquement, puis le temps avancera. La carence, nous pouvons en sortir très rapidement, la carence c'est si on respecte ça, en signant le

contrat, sur 2019 nous pouvons en sortir. On se rend compte que Balaruc en est sorti, ça n'empêche pas le PV, attention ne confondons pas la carence et le reste, c'est-à-dire la carence c'est le préfet qui à la main. Y compris sur les attributions de logement sociaux. Après derrière l'amende effectivement, elle peut être minorée, il a des choses qui peuvent évoluer, à moins effectivement sachant que là nous sommes plafonnés, donc nous n'irons jamais au-dessus. Et sachant aussi que nous allons récupérer dans les deux ans qui viennent en termes de finance notamment, des choses dont l'état va nous faire bénéficier sur des sessions de terrain, ou gratuite, ou à un prix préférentiel, qui nous feront gagner pratiquement les 200 000€ qui nous seront reversés dans deux ans, par exemple cette année. Sur cette année 2019, il y a deux opérations que vont être faites, qui peuvent nous permettre de récupérer pratiquement la totalité ou une grosse partie de ces 200 000€ qui ne nous seront reversés par l'état que dans deux ans. Donc ce qui est acté effectivement sur le tableau que nous avez plus loin, ce sont des choses qui ont été vues avec les services y compris avec des dossiers qui ont été déposés de permis de construire. Donc ça a été évalué et effectivement tout ce qui est marqué ce sont des choses qui sont évaluées. Y compris en 2020-2022, la première tranche de la ZAC Sainte Catherine.

**Jacques LLORCA** : Oui mais alors justement, si on saute au tableau tout de suite, il y a quand même quelques petits problèmes, je vais prendre le premier exemple : Cave coopérative, opération en cours, nombre total : 28 et 8. Donc en prévisionnel logement sociaux, hors nous savons tous que cette opération actuellement elle est à zéro et qu'à notre connaissance il n'y a pas eu de relais par rapport à l'échec du projet hôtelier et habitants tel qu'il était pensé et pré-contractualisé déjà sur le site de la cave coopérative. Donc en réalité là c'est zéro.

**Jacques ADGE** : Oui, non, ça c'est la réalité là actuellement...

**Serge CUCULIERE** : Non, est-ce que je peux préciser, dans la colonne, les huit logements sont prévus à être livrés à une période retardée quand même, en 2020—2022. Donc ce n'est encore pas relativement en cours.

**Jacques LLORCA** : Je ne suis pas d'accord, le projet tel que nous l'avons voté, tels que nous en avons débattu en commissions restreintes, puisque nous étions trois, pour contractualiser avec le financeur etc, ce n'est nul et non avenue le contrat est rompu, donc il y a zéro. Il ne s'agit pas de dire, on prévoit comme ça, dans un tableau qui vaut élément de démonstration et de contractualisation avec l'état et aussi avec la région, d'ailleurs au passage nous allons y revenir, il ne s'agit pas de dire que nous allons faire huit, nous n'en savons rien du tout. Il n'y a pas de support administratif.

**Serge CUCULIERE** : Nous le mettons à l'horizon 2020-2022.

**Jacques ADGE** : Au-delà de ça, nous allons avoir...

**Serge CUCULIERE** : Oui mais ce n'est pas la même colonne.

**Jacques ADGE** : On va avoir le résultat de la cave coopérative dans les quinze jours qui viennent. Vous aurez le projet de la cave coopérative.

**Serge CUCULIERE** : Donc ce n'est pas irréaliste

**Jacques ADGE** : Et elle aura certainement plus que huit, mais nous n'allons pas discuter, vous aurez le projet, le résultat du nouveau projet qui est sensiblement modifié dans les quinze jours qui viennent.



**Jacques LLORCA** : Deuxième exemple, c'est le 10, qui un sursis à statuer en fonction de la LGV, alors là aussi...

**Serge CUCULIERE** : Oui, mais nous sommes en train de lever le sursis.

**Jacques ADGE** : Enfin ce n'est pas nous qui le levons.

**Serge CUCULIERE** : Enfin, c'est nous qui allons le lever. Par le permis, enfin, je veux dire, on va prendre une décision de lever le sursis à statuer, parce que SNCF a convenu qu'il allait lever son droit de veto là-dessus. Donc non GGL là, nous allons délivrer le permis.

**Jacques LLORCA** : Non mais ce que je veux dire, je vais faire entre guillemets du juridisme là. Nous allons voter là, dans quelques minutes une contractualisation juridique avec l'état avec indirectement la région, je pense à l'établissement foncier, et avec des engagements très précis, municipaux, programmatiques, ce ne sont pas des projets vagues, c'est programmatique, c'est démonstratif, c'est l'engagement municipal qui se traduit par une valeur. Quand vous me dites que nous allons lever, donc d'abord nous ne levons pas, ce sont les réseaux ferres qui...

**Serge CUCULIERE** : Non, il va y avoir une décision du Maire dans un sursis, puisque c'est nous qui l'avons opposé, là nous allons jouer sur les mots, mais nous si vous voulez quand même il faut bien que nous mettions les signataires du contrat devant la responsabilité, parce que ce truc-là, si jamais ne on nous avait pas imposé le sursis à statuer, il serait délivré en cours de viabilité, je veux dire, c'est un peu la responsabilité de tout le monde, nous l'avons dit dans le début du contrat de mixité social, les difficultés que nous avons sur la commune pour y arriver, la loi littorale, la présence de ces infrastructures et out ça, donc c'est pour ça, je veux dire la pression elle est sur tout le monde, elle n'est pas que sur nous, ça très bien nous l'avons compris, vous voyez ce que je veux dire, donc là je maintiens le sursis à statuer dans 15 jours 1 mois, il y a aura une décision du Maire, qui autorisera le lotissement et ça va partir, et si i n'y avait pas eu sursis, nous serions un peu plus en avance. Voilà c'est la pression que nous mettons un peu sur tout le monde, nous signons nous, mais l'Etat signe aussi.

**Jacques LLORCA** : Bon alors moi, je veux bien tout ce que vous êtes en train de dire là.

**Serge CUCULIERE** : Et bien il faut bien des fois que nous puissions dire quelque chose.

**Jacques LLORCA** : Et à la limite ça ne me déplairait pas, mais je reste sérieux, je veux qu'à la sortie d'une délibération qui va partir dans le circuit purement administratif, il est d'autres dossiers, et notamment le gros dossier GGL le récent où nous avons pris l'attache d'un homme de lois pour être sûrs de rester dans les procédures de telle sorte que nous ne soyons pas remballés à un moment donné par un tatillon quelque part, parce que ça peut arriver qu'ils nous disent d'attendre parce que nous les argumentons avec des trucs qui vont se décider, qui vont se faire, et en plus qu'en nous évoquons dans un rapport de force. Au moment où nous sommes là à l'instant, ce tableau n'est pas fiabilisé.

**Yolande PUGLISI** : Il n'est pas fiabilisé et le contrôle que va faire l'état, justement comme disait Monsieur le Maire sur la levée de la carence, ce n'est pas sur le projet d'untel qui produit tant, c'est à période donnée combien nous aurons produit en totalité et si nous sommes toujours dans la même mouvance, et si nous respectons nos engagements dans notre volonté, et justement nous y sommes. Le contrat nous sommes obligés de mettre ce que nos collègues avaient dans les tiroirs sur la commission d'urbanisme, mais ce n'est pas sur Monsieur machin ou Monsieur machin qui produit tant, c'est sur la volonté véritable d'accompagner la production de logement sociaux ou pas.

**Jacques ADGE** : Non mais au-delà du problème. Non, mais ce n'est pas quelque chose qui est très risqué, le problème ressort de la carence, si nous avons cet objectif qui est atteint, nous sommes sur l'année en cours, nous sommes sur 2019, donc je veux dire nous pourrions comparer effectivement, il y a des dossiers qui sont partis là quand même sur le principe, il y en a d'autres qui vont partir. Je reviens très rapidement sur l'ajournement à statuer, réseaux ferrés de France demande que nous mettons un ajournement à statuer par rapport à cette emprise effectivement, là les choses ont évolué, ils demandent que nous ne mettions plus de ajournement à statuer à condition qu'il y ait une amélioration au niveau de tout ce qui est sonore sur la future construction. Dans la mesure où les gens acceptent cette contrainte-là supplémentaire, les permis sont délivrés, donc ils ont enlevé des ajournements à statuer, et ils nous demandent d'enlever les permis à statuer, dans la mesure où les modifications réglementaires qui ont été demandées par rapport au bruit seront exécutées, d'où le fait que là en l'occurrence GGL, c'est quelque chose qui va sortir très prochainement. Donc pour répondre à certaines questions, après le reste il y en a qui ont commencé, mais bon, au Sud du lotissement par exemple ça a commencé, pour l'instant ça s'est arrêté, mais ...

**Pierre CAZENOVE** : Une petite précision sur la colonne complètement à gauche, parc public/parc privé, et la dernière ligne, convention ANAH avec la commune, c'est quel projet ça ?

**Jacques ADGE** : Mais ça se sont des projets privés, c'est à dire que vous avez pu voir que sur les logements sociaux que nous avons actuellement, il y en a six ou huit de privés, donc rien n'empêche à aucun de nous y compris présent dans la salle, de voir des subventions ANAH qui vous bloquent le loyer pendant sept huit ans je crois que c'est, ou neuf ans, et donc ça fait partie des logements sociaux même si c'est privé.

**Yolande PUGLISI** : Je vous rappelle aussi les explications que contiennent notre dernier BIM, sur toutes les aides qui sont données aux propriétaires occupants, et toutes ces aides-là sont comptabilisées dans l'aide sociale du logement, même si ce n'est pas un logement social c'est comptabilisé dans la même rubrique.

**Pierre CAZENOVE** : Parc public, et nous voyons donc tous les projets qui sont en fait à part la ZAC Sainte Catherine, qui va être confiée à un aménageur, mais tous les autres c'est par privé.

**Jacques ADGE** : Non mais par privé c'est ce que je viens d'évoquer, c'est ceux qui ont les subventions de l'ANAH et ce sont des choses personnelles, le reste aussi c'est privé plus ou moins.

**Fabrice CLASTRE** : Oui enfin moi ce que je traduis GGL et compagnie, certes c'est des promoteurs privés mais à qui nous allons imposer de 30%, ou 38%, ou 28% de logement social sur leurs opérations, après ces logements sociaux seront portés par un bailleur qui peut être l'OPH de Thau Agglo.

**Jacques ADGE** : Oui tout ça va bientôt se regrouper, ce n'est pas un gros souci.

**Fabrice CLASTRE** : Par contre sur le tableau nous sommes bien d'accord que c'est un prévisionnel d'opération. Après à la rigueur dans l'absolu, j'avais dit nous nous fichons de savoir c'est ces opérations qui sortent, l'important c'est le nombre de logement qui sera prévu.

**Jacques ADGE** : D'atteindre effectivement l'objectif.

**Fabrice CLASTRE** : Si ceux-là ne sont pas les 62 par an, mais que les 62 autres sont bien à la

rigueur nous nous en fichons, l'important c'est de sortir de la carence et de produire du logement social.

**Yolande PUGLISI** : Et la grande discussion que nous avons eue avec la personne qui était mandé par la préfecture pour élaborer ce contrat de mixité social c'est justement d'appuyer notre volonté, après effectivement nous avons eu cette discussion en disant que ce monsieur aujourd'hui il dépose, mais la personne nous a bien dit quelque part Monsieur PIPOT ou Monsieur machin, nous nous en fichons, c'est la volonté et c'est la production à la fin.

**Fabrice CLASTRE** : Nous sommes bien d'accord que ça va au-delà de la volonté, c'est bien la production qui compte au final.

**Jacques ADGE** : Tout à fait, et heureusement d'ailleurs.

**Fabrice CLASTRE** : Parce que nous pouvons avoir de la volonté et ne rien produire.

**Yolande PUGLISI** : Mais vous étiez tellement pressé, vous ne m'avez pas...

**Fabrice CLASTRE** : Non, j'ai entendu la dernière phrase.

**Jacques ADGE** : Très bien. Nous allons voter.

**Jacques LLORCA** : Non, Monsieur le Maire. J'ai analysé un peu plus le document, et entre parenthèse il est très bien fait, dans le descriptif à la fois de potentialité de Poussan, en même temps des limites administratives etc, tout ce que nous avons déjà évoqué, et en fait. Nous ne découvrons rien lorsque nous vivons à Poussan depuis un certain nombre d'années ou que nous nous intéressons à la chose publique, nous ne découvrons rien. Par contre, ça ne se résume pas à un tableau prévisionnel, il y a différents articles dans ce document, et par exemple il y a à l'article trois, les engagements en matière de planification de l'urbanisme qui n'est global sur le bassin de Thau, mais qui s'applique aussi à Poussan. Et en plus il y a même une ligne spécifique où Poussan est cité, dans le cadre du plan local d'urbanisme il est écrit « accompagner le développement de Poussan par une optimisation économique et commercial » et il est ajouté « anticiper un développement à long terme du territoire » alors nous l'avons déjà évoqué plusieurs fois, nous avons déjà dit plusieurs fois que nous en débattons peut-être dans un conseil aussi informel, mais l'optimisation économique de Poussan, nous allons résumer, mais Poussan aujourd'hui démographiquement c'est une ville dortoir. Dans le document tel qu'il est dans le descriptif qui se télescope, il y a une population qui est entrain de vieillir significativement, avec malgré tout, ça doit sans doute atténuer les choses en terme de pouvoir d'achat, une population riche au sens Macronienne du terme, mais à partir de 2 000€ nous devrions être riche. Donc il y a une population vieillissante, significativement mais dont l'exigence qualitative des logements est importante, alors ça joue sur la tension, quel type de logement enfin les critères etc... Et en face, il y a une population jeune qui est refoulé du site de Sète pour simplifier, ou du site de Montpellier, et qui peut se loger à moins chère dans le secteur de Poussan, pour simplifier à l'extrême. D'autant que dans Poussan, nous avons évoqué ça une fois il y a quelques mois, il y a autour de 3000 logements, je ne sais plus comment ils les caractérisent là, mais je dirais entre autre insalubre, qui permettent d'accueillir peu ou trop, sans parler de la cabanisation. Et donc là il y a une espèce de télescopage assez problématique, puisque on nous a imposé dans le cadre du SCOT, un agrandissement de Poussan de plus de 1 200-1 300 habitants qu'il faut accueillir et déjà nous avons ce télescopage de la population présente, et en regard nous n'avons ni aucune stratégie de développement économique, ni dans l'actualité avec par exemple ce qui est arrivé sur le secteur de la pleine, ni de perspective à court terme de création d'activité qui peuvent permettre d'absorber, et la population jeune, dont le taux de chômage est important, et la

population nouvelle dont nous ne savons pas d'où elle vient, ni qui elle sera, ni comment elle sera composée. Et donc cette ligne-là, qui est un engagement accompagner le développement de Poussan par l'optimisation économique et commerciale en plus, où nous allons voir se développer du commerce à Poussan, puisque pour autant que nous sachions, et que nous écoutons ce qui se passe le long du riverain ou ailleurs, nous ne sommes pas dans une phase d'extension mais plutôt dans une 'espèce de truc qui se recroqueville et non pas qui se développe. D'ailleurs un peu plus loin aussi, il est prévu qu'il faut prévoir des équipements pour l'accueil des personnes âgées en plus, donc tout est contradictoire, mais en tout cas dans le moment présent nous n'avons pas la réponse à l'engagement que nous sommes en train de prendre et qui conditionne quand même la réalisation des logements, parce que si nous devons faire des logements, ou si l'on doit les faire faire, pour n'y mettre personne dedans, ou des personnes qui ne peuvent pas y être parce qu'elles ne pourront pas payer. Il y a pleins de contradictions qui m'apparaissent extrêmement importantes. Ensuite il y a un autre élément là dans ces articles, la prégnance de l'état devient considérable, puisque l'état s'empare du territoire constructible de Poussan. Alors c'est le fameux périmètre qu'a évoqué Danielle NESPOULOUS tout à l'heure, qu'il va bien falloir rendre public parce que ce périmètre dans lequel l'état a le droit de préemption, ce périmètre-là, les gens qui y habitent et qui veulent éventuellement vendre soit du terrain, soit les maisons louées etcetera... Vont découvrir brutalement que la commune et le maire en l'occurrence, que c'est l'état durant notre période de carence qui maîtrise tout ça, et en plus par apport foncier, nous devons avoir l'état à contractualiser et nous aussi d'ailleurs si je comprends bien, le 20 décembre 2018, avec l'EPF Occitanie, c'est à dire la région, avec laquelle ce n'est pas le grand amour par apport à 'aventure de la plaine. C'est donc à la fois une contradiction de plus, c'est une inquiétude qu'il faut avoir, et c'est en terme de valeur foncière voir immobilière à venir, un gros problème pour Poussan. Tout ça, très objectivement, ce n'est pas de la polémique là, nous n'avons aucun autre moyen que cette contractualisation avec l'état pour se sortir d'une situation infernale de carence, parce que quand même en revenant au moins de 2% de logements sociaux réalisés dans toute notre période, c'est catastrophique, c'est sans doute significatif d'un état d'esprit de la population de Poussan, je ne mets pas la faute systématiquement sur la mairie, puisque nous sommes refoulés sans doute quelque part, d'une population qui n'est pas complètement accueillante, mais pour être à moins de 2% dans le dispositif, nous sommes dans les dix communes de France les plus moches, donc par conséquent nous ne sommes vraiment pas bon, et collectivement. Et là cette convention elle est... Nous sommes ficelé d'avance, nous sommes coincés, la mairie n'a pas d'autres moyens, et c'est relativement dramatique, puisque je le répète, dans le même temps, nous n'avons aucune stratégie de vrai développement économique, de vrai création d'emploi, et que nous nous acheminons vers une paupérisation, et je veux presque conclure en disant qu'heureusement qu'un certain nombre de retraités relativement riches comme aurait dit le président précédent, ou en tout qu'à relativement aisés qui entretiennent le niveau de vie général de Poussan et qui permettent d'ailleurs que la commune puisse prélever un impôt intéressant, nous garantissant une stabilité financière à tout coût, mais nous sommes tranquilles de ce point de vu. Mais heureusement qu'il y a encore cette population. Nous sommes devant une situation finalement, nous pouvons la qualifiée quasiment de dramatique, en tout qu'à totalement contrainte, vous allez signer cette convention par force, mais elle est très bouleversante parce qu'elle traduit l'inactivité de Poussan, elle traduit le chômage de Poussan, et elle traduit que dans le cadre de notre communauté de commune, de notre SAM, nous sommes un peu l'homme malade de la situation.

**Yolande PUGLISI :** Alors je vais te rassurer Jacques, nous ne sommes pas les seuls à être malades, tu parlais du résultat catastrophique, je veux juste donner un petit exemple, la dernière opération que nous avons livrée sur les logements sociaux, nous 'avons pas de problème de terrain, puisque les terrains de nous appartenaient, nous n'avons pas de problème de promoteur, puisque nous avons travaillé avec Hérault habitat, nous n'avons pas de problème particulier, nous n'avons pas de problème de permis non plus. Nous ne sommes pas tout seuls à être

catastrophiques.

**Jacques ADGE** : Non et puis sur le principe, puisque je vous rappelle le pays où nous vivons, si nous n'avons pas d'obligation, nous ne faisons pas. Et si vous avez des promoteurs parce que si vous voulez nous allons prendre l'historique, nous allons y venir à l'historique.

Chose à laquelle je ne veux pas venir, parce que ce n'est pas une polémique qui m'intéresse, pendant des années, ça fait 40 ans ou 45 ans que nous construisons sur Poussan, qui a été le promoteur pendant des années, nous n'allons pas y venir là-dessus, et là il n'y avait pas d'obligation effectivement et les premiers lotissements qui ont été fait, c'était la continuité de ce qui se faisait à l'époque, et dans la mesure où il n'y a pas d'obligation, les promoteurs ne le font pas, donc certaines communes ont eu la chance effectivement ou ils ont imposé certaines choses depuis le début, y compris sans obligation, ce qui n'a pas été forcément le cas sur Poussan. Après je ne tire pas sur l'ambulance, si nous avons pu voter, je vous signale que la loi, les obligations ne sont que depuis 2013, et des communes qui en ont échappé, nous n'allons pas revenir comparer Mèze à Poussan par exemple, Mèze y a échappé parce qu'il n'était pas sur le même bassin, et nous nous demandons pourquoi, ça fait partie des systèmes qui font que vos interrogations sur les mêmes qui nous concernent. Quant à parler du chômage de Poussan et tout ça, moi je vous dis de ne pas parler quand vous ne connaissez pas, parce que nous sommes certainement l'une des communes où il y a le moins de chômage, donc avant de dire et d'avancer certaines choses, nous n'allons pas aller sur le chômage là-dessus, il y a des choses que nous ne pouvons pas entendre, que nous soyons en retard nous l'assumons, nous en avons déjà parlé mainte et mainte fois nous assumons et nous n'y reviendrons pas, nous l'assumons complètement, maintenant si l'on recherche vraiment les causes à effets, vous le savez il y a des choses qui ont évolué sur les zones qui sont actuellement sur Poussan, il y a des zones qui vont être refaites aussi, qui risquent de créer des emplois, quand vous regardez les emplois que crée Poussan avec les zones que nous avons c'est exceptionnel, quand vous parlez des personnes âgées, il existe maintenant des nouveaux concepts, ce qui vient de se faire sur Gigan par exemple, et qui correspondent à des logements sociaux, et qui se remplissent avec des personnes âgées, sauf que ce sont des constructions spéciales, c'est des T1 T2, sur Gigan ils ont rempli 64, ils peuvent en faire 64 demain ils les rempliront, nous sur les programmes ce sont des choses qui sont prévues aussi, donc il y a des choses nouvelles qui sortent, je dis effectivement nous sommes en carence et nous l'assumons, mais allons au fond des choses et allons chercher les causes à effets effectivement et vous verrez que même si on assume d'être aux commandes depuis maintenant 18 ans, et que nous pouvons effectivement accuser que nous en sommes arrivés à ce point depuis que nous sommes là pourquoi pas, ce n'est pas un gros souci, nous l'assumons aussi, sachez qu'il y avait des obligations et qui n'étaient pas forcément les mêmes à l'époque qui maintenant et donc nous assumons le fait que nous soyons au niveau que nous sommes actuellement, mais je dis que sur toutes les nouvelles constructions, il n'y aura pas d'interdit, là nous aurons des obligations et nous ferons. Et en plus nous demandons 30%, alors que nous ne sommes obligés qu'à 25, et en plus je trouve la loi scélérate, excusez-moi je vais me répéter, parce que des illuminés il y en a, il n'y a pas que ce gouvernement, les précédents ça l'a été pas mal aussi. De 20% où il n'y a pas... quand je dis 1 000 communes, je suis gentil, il ne doit pas y avoir 500 communes qui sont à 20% et nous mettons 25%, nous mettons 5% de plus, et nous taxons les 5%, je trouve ça très scélérat pour quelqu'un qui est resté 6 mois et qui a mis le bazar, qui est parti et qui s'est fait virer de partout. Donc au-delà de ça, ça aussi nous l'assumons, y compris les villes qui sont à 20%. Sur le secteur je vous signale qu'aucune commune ne sont à 20%, sur les 14 communes, mis appart Sète qui flirt avec les 20%, qui doit être à 19.80 ou peu importe, ils sont axés sur les 5% quand même, et frontignan dieu sait s'ils en sortent des logements sociaux, nous nous rendons compte qu'ils sont à 16-17%, avec les nombres qu'ils sortent, donc nous nous rendons compte qu'eux ils ne sont pas en carence, nous oui effectivement parce que nous sommes bien plus en retard qu'eux, mais sur les 14 communes, nous nous rendons compte que personne n'a atteint les 25% et ils ne sont pas

près de les atteindre, et quand à Balaruc, ce qu'a fait Balaruc les Bains par exemple, moi je ne suis pas devin, par apport à des nouveaux quartiers qui viennent d'être fait, moi je vous donne rendez-vous si dieu nous prête vie dans 5 ans, et nous reparlerons de ce que c'est de vivre et de faire à la limite quelque chose pour rattraper le retard, et de dire qu'à un moment moi y a des chose personnellement tant que je serais là, que je n'accepterais pas, parce qu'ils veulent nous amenez dans nos villages ce qui ne marche pas en ville, et tous les villages ou les petites villes qui ont voulu faire vraiment des barres, sans parler des barres de l'époque, mais des 85 logements, et bien ils ont semé des bombes à retardement, et déjà certains sont en train de revenir sur certaines choses. Tout ça pour dire que la conclusion elle est la même, les choses vont avancer, et nous espérons que ça avancera aussi en terme de création de richesse, en terme de création d'emploi, sur la future zone effectivement, là aussi c'est peut-être un vœux pieu, et je rêve peut-être mais les choses avancent lentement aussi, mais sûrement.

**Pierre CAZENOVE** : Monsieur le Maire, nous sommes effectivement d'accord sur pas mal de point que vous venez d'évoquer. Vous assumez, mais nous ne vous suivons pas dans cette démarche, puisque depuis pas mal de temps nous mettions le doigt sur ce qui faisait mal et nous n'avons pas été écoutés, Pour ce genre de développement et de logement sociaux. Je fais une remarque qui nous fait encore ressentir que nous avons un sentiment de mesure, ce que disait Jacques LLORCA tout à l'heure, imposé et suivi, c'est ce fameux périmètre de l'arrêté de carence, ce document qui d'ailleurs étonnement ne figure pas dans les documents annexes du document que nous avons reçu, et qui à mon avis qui à toute sa place dans ce document puisqu'il nous a été imposé et qu'il ne figure pas là-dedans. Donc j'émet la remarque qu'il faut joindre ce document sur le périmètre de préemption.

**Jacques ADGE** : Alors le périmètre de préemption n'a pas été imposé, Nous avons demandé à l'EPF de postuler quelque part.

**Pierre CAZENOVE** : Alors je ne dois pas avoir tout compris, expliquez-le-moi.

**Jacques ADGE** : Nous avons postulé un moment pour dire plutôt que certains secteurs qui se vendent et où nous perdons la main, puisque vous savez que les logements sociaux ne peuvent l'imposer que sur un certain nombre de lotissements, notamment un certain nombre de lot pour ne pas perdre la main. Nous avons dit que nous allions mettre l'EPF, dans le coût, et puis le préfet nous l'a plus ou moins imposé, et la SAM aussi de dire sur des périmètres qui ne sont pas forcément ce qui nous convient, c'est-à-dire qu'il y a des endroits, vous l'avez vu, nous en avons déjà parlé, sur l'avenue Marcel Palat par exemple, il y avait 4 maisons à vendre, pourquoi l'EPF ne s'est pas profilé là-dessus, l'EPF ne se profile que sur les dents creuses. Je veux dire là-dessus, le périmètre nous a été imposé, nous n'avons pas été d'accord justement, nous nous voulions l'élargir justement sur tout le centre-ville avec tout ce qui est fermé et tout, et ça a été un refus catégorique. Donc ça n'a rien à voir, c'est l'EPF qui choisit son périmètre et qui choisit là où ça peut être rentable pour eux pour être clair.

**Pierre CAZENOVE** : Mais vous ne pouvez pas me répondre que ça, n'a aucun rapport puisque ça s'appelle l'arrêté de carence et que c'est justement cette convention que nous allons signer, justement ça a un lien avec la carence, il nous a été imposé.

**Jacques ADGE** : Non, c'est un accord avec l'EPF qu'a passé la commune de poussan, et derrière la SAM a dit qu'ils mettront que ce soit sur Gigean, sur poussan ou sur Marseillan, notamment les trois communes, une somme d'un million et demi pour Marseillan et un million pour Gigean et pour Poussan. Nous mettrons jusqu'à concurrence, un million d'achat en terme de financement de l'EPF.

**Pierre CAZENOVE** : Mais c'est quand même bien lié tout ça.

**Jacques ADGE** : Tout est lié effectivement, mais l'EPF il y a des années que nous aurions dues... ça a évolué ça aussi, puisqu'avant c'était sur le secteur, c'était plus ou moins départementale et puis c'est passé à la région, donc tout ça a évolué. Mais il y a des années que nous parlions effectivement de s'adjuger des services comme celui-là, parce qu'eux ils savent faire, parce que c'est un peu leur métier d'acheter et de préempter ces terrains.

**Serge CUCULIERE** : Je voudrais poser une question, parce que Jacques LLORCA leur a fait peur, donc c'est pour montrer qu'il n'y a pas besoin d'avoir peur. Donc peut être que c'est l'administratif qui pourrait répondre, mais depuis quand est-ce que l'état à la main sur la préemption sur Poussan ? Il y a combien de mois ? Il y a au moins entre un et deux ans. Et bien jusqu'à présent il n'y a aucun terrain qui n'a été achetés, c'est surtout ce que je veux dire. Donc quel que soit depuis quand il y a cette état de fait où l'état, le préfet peut préempter, et bien il n'y a pas de terrain qui a été acheté. Si vous voulez nous prendrons rendez-vous dans, enfin nous vous dirons le jour où l'état en achète un.

**Jacques LLORCA** : Nous n'allons pas rentrer dans un autre type de débat, mais par rapport à ça, nous pourrions répondre que la situation de l'Etat étant ce qu'elle est aujourd'hui, nous verrions mal l'Etat s'engager dans des procédures là, qui voudraient être exemplaire, alors que l'état lui-même est en déficit de plus en plus significative.

**Serge CUCULIERE** : Oui parce que ce n'est pas l'état celui-là.

**Jacques LLORCA** : Non mais d'accord mais...

**Serge CUCULIERE** : Ce sont d'autres crédits qui sont mis à disposition de l'état, il ne faut pas croire, je veux dire, l'état n'est pas en faillite, Enfin je veux dire, il met des crédits à des endroits pour faire des actions.

**Jacques ADGE** : Il ne sera jamais en faillite.

Vous le savez bien. Donc les crédits de l'état ne sont pas encore intervenus sur Poussan, nous en reparlerons quand le jour où nous avons une préemption nous vous promettons que vous serez au courant, d'ailleurs Pierre le découvre avec nous.

**Danielle NESPOULOUS** : Concernant cette question sur laquelle nous sommes en train de débattre, je pense que si nous avons eu une réunion du conseil municipal informel, au cours de laquelle nous aurions engagé ce débat qui est actuellement autour de la table, cela aurait facilité à mon avis la lecture de ce document qui est très important, qui impacte la ville pour des années et des années, et ça nous aurait permis d'apporter notre propre réflexion, peut-être pas dans ce texte, parce qu'à mon avis il contient tout et donne des possibilités à la communes pour sortir de cette carence, notamment en terme de logement à réhabiliter ou à remettre en location, parce qu'ils sont vacants au cœur du village. Et sachant que si nous voulons dynamiser le commerce dans le centre ancien, il faut à tout prix qu'il soit réhabilité au niveau des logements. Toute cette réflexion-là, qui est contenue dans le texte, que nous aurions pu avoir ensemble une réunion où nous allons voter et où tout sera définitif, à mon avis nous avons raté là, permettez-moi de le dire, une étape qui aurait été indispensable, compte tenue de la richesse du débat que nous avons ce soir. C'est dommage que nous ne l'ayons pas eu avant, mais peut-être que les emplois du temps des uns et des autres sont chargés mais je pense que c'est un débat essentiel pour le développement du village, non seulement en terme de logement sociaux mais de développement économique commercial, tout est dans ce document. Alors je regrette la précipitation dans laquelle nous nous trouvons pour le voter parce que je pense que c'est une étape essentielle

dans l'avancé de ce dossier et une étape qui aurait mérité d'être d'avantage débattue par l'ensemble des conseillers, votre groupe comme le nôtre, parce que vous avez peut-être aussi des éléments compte tenu des réunions que vous avez eu avec différents acteurs institutionnels, administratifs qui auraient pu nous être communiquer et nous mettre moins dans l'embarras où nous sommes, parce que nous sommes persuadés que ce document effectivement il a sa valeur, nous n'en avons pas discuté, au début je me suis dit que l'on nous imposait une signature avant de nous avoir permis de débattre et de discuter, c'est ce que je trouve dommage. Parce que c'est essentiel pour le village, quel que soit l'avenir, quel que soit les personnes qui seront aux rennes pour le village, c'est un document essentiel, 'et je trouve que nous le votons trop dans la précipitation, ça aurait mérité un débat beaucoup plus large, très enrichissant, tout ce qui ce dit autour de la table est important et nous amène à notre réflexion, mais je trouve que c'est trop rapide pour l'importance que ça a pour notre village, alors que tout y est, notamment nous avons abordé cette question du centre ancien du village, souvenez-vous quand nous avons parlé de ce fameux périmètre qui était inclus dans une réflexion plus large, nous en avons parlé du centre ancien, et vous aviez dit que ça n'était pas inclus dans le périmètre, en fait ça n'est pas inclus, parce que pour le village en lui-même, il y a d'autres moyens à mettre en place que ceux qui sont mis en place là, dans le document que nous allons signer. Qui sont contenus mais qui sont différent, enfin pour l'avoir lu, et pour le lire ça prend du temps, environ 2 heures pour lire l'ensemble de ces documents puisqu'il y a 98 pages, pour l'avoir lu, je trouve qu'il y a une richesse dans ce qui est proposé, dans laquelle nous aurions dut se lancer pour avoir un débat constructif sur l'avenir de Poussan, au sens plus large que ce volet social que nous abordons.

**Jacques ADGE** : Alors sur le principe quand même, Nous ne pouvons pas dire que nous n'en avons jamais parlé, sinon c'est que vous n'étiez pas aux réunions, nous en avons parlé maintes et maintes fois, les logements sociaux ça fait des années que nous en parlons effectivement.

**Danielle NESPOULOUS** : Mais je dis simplement que ça ne doit pas être restrictif.

**Jacques ADGE** : Oui je vous ai écouté, excusez-moi, donc ce contrat de mixité social il est relativement récent, notamment au niveau de la SAM et au niveau de l'état, donc c'est la SAM quelque part qui est mandataire là-dessus, et l'état s'adapte bien évidemment, pourquoi ? Vu le nombre de personne, Balaruc était en carence, tout ceux qui étaient en carence, quand même certains en sont sorti, Balaruc va en sortir, parce qu'il a signé ce contrat de mixité social, D'où le fait que ça s'est étendu, que la SAM à prit cette compétence pour l'étendre mais en parlant de logement sociaux pur, nous en avons débattu mainte et mainte fois. Après que là-dessus des choses est effectivement évoluées, ça se fait en commission effectivement u niveau des services de la SAM puisque c'est une compétence qui appartient à la SAM, l'état s'est greffé là-dessus. Il y a des personnes, madame Bourdeaux et son suppléant, qui vont à ces réunions, moi j'y vais de temps en temps parce qu'effectivement comme vous l'évoquez, c'est un sujet relativement sensible et relativement important, et voilà ce qu'il est sorti de toutes ces réunions entre les représentants de l'état, nos services de la SAM effectivement, y compris les services des communes, avant c'est quelque chose qui incombait particulièrement qu'à la commune, chaque commune avait son problème personnel, là le fait que la SAM est pris ces compétences là et créé ce contrat de mixité social, permet effectivement que tout le monde puisse bénéficier des services que nous n'avions pas à titre personnel.

**Pierre CAZENOVE** : Et à ce sujet Monsieur le Maire, est-ce que les pénalités de carence seront transférées à la SAM dans un budget global ?

**Yolande PUGLISI** : Alors les pénalités seront versées à la SAM et réinjectées sur la commune de Poussan sur les aides à la pierre. Donc tout l'aspect dont nous parlions tout à l'heure sur la rénovation, dans les programmes ANAH etc... Cette argent-là est réinvesti sur la commune au



travers de l'aide à la pierre.

**Danielle NESPOULOUS** : Nos pénalités ne sont donc pas complètement perdues dans une masse de contribution, elles resserviront pour des projets.

**Yolande PUGLISI** : Non, elles ne servent par exemple au fonctionnement du service X ou Y.

**Danielle NESPOULOUS** : Voilà, c'est quelque chose que nous apprenons maintenant, d'où l'utilité de discuter, parce que peut-être disons-nous des bêtises, mais parce que je pense que nous n'avons pas suffisamment .... L'information, parce que vous dites que vous participez au sien de la SAM à des réunions. Si de temps en temps, vous aviez un retour sur tous les élus que nous sommes, parce que je suppose que nous sommes pas les seules à ne pas l'avoir su.

**Yolande PUGLISI** : Alors encore une fois Madame NESPOULOUS, ce n'est pas la première fois que je le dis, tous les comptes rendus sont à votre disposition en Mairie et les classeurs. Non il y Fabienne REINALDOS la secrétaire a tenu un classeur qui était à votre disposition, après je ne peux pas aller regarder toutes les commissions pour vous.

**Danielle NESPOULOUS** : Non, mais synthétiser les informations.

**Yolande PUGLISI** : Non, là je ne peux pas faire des comptes rendus de commissions, ce n'est pas possible.

**Danielle NESPOULOUS** : Non, lors d'un conseil, pour des questions aussi importantes que celle d'aujourd'hui, avec un minimum d'information et de retour sur les commissions auxquelles vous avez participé, nous aurions peut-être une vision différente, lorsque ce document nous arrive dans son intégralité et avec peu d'information, vous vous les avez, alors pour celles uniquement concernant Poussan, je sais bien que nous faisons partis de la SAM. Mais pour les informations importantes concernant notre commune, je trouve qu'il y a un manque de communication à l'égard de tous les élus que nous sommes, parce que ça demande du temps d'aller consulter les documents, et ça globalise toutes les communes. Vous parliez tout à l'heure de la commune de Balaruc les bains, elle a une autre problématique que celle de Poussan en terme de logement, c'est une population très vieillissante et la commune de Balaruc les bains s'est trouvée confronté au fait que les écoles se vidaient parce que les jeunes couples ne si installaient plus. Alors là, encore une autre problématique que celle de Poussan. Donc chaque commune, bien qu'elle fasse partie de la SAM, a sa spécificité, et le fait de nous faire revenir ce qui concerne uniquement la commune de Poussan, nous permettrait peut-être d'avoir une vision plus éclairée pour prendre les bonnes décisions lorsqu'elles sont présentées en conseil municipal. Et je trouve que réduire le document que nous avons à son volet uniquement « logement sociaux » c'est restrictif par apport à tout ce qu'il y a.

**Yolande PUGLISI** : C'est le contrat Madame.

**Danielle NESPOULOUS** : Oui le contrat.

**Yolande PUGLISI** : Le contrat a un cadre qui a ses règles, et nous sommes obligés de rentrer dans les règles.

**Danielle NESPOULOUS** : Mais justement, il est très riche en possibilité pour la commune.

**Yolande PUGLISI** : Mais ce contrat-là, il répond aux règles qui sont imposées par l'état.

**Danielle NESPOULOUS** : Et c'est dommage de la faire sous contrainte de l'état, parce que c'est une réflexion qui aurait dû intervenir au sein du conseil municipal hors contrainte.

**Fabrice CLASTRE** : Une petite question, est-ce que pour essayer de faire avancer le débat, est-ce que nous ne pourrions pas imaginer que les commissions pour lesquelles nous avons renouvelé les membres puisse se servir de retour d'infos synthétiques, parce qu'évidemment tout ce qui se dit à la SAM, n'intéresse pas forcément la commune de Poussan sur tous les points qui sont abordés mais en effet peut-être que celui-ci aurait été intéressant.

**Yolande PUGLISI** : Je suis désolée Monsieur CLASTRE, tous les membres du conseil municipal qui appartiennent aux commissions qui font de la SAM, j'espère bien que tous ces membres là interviennent pour la commune de Poussan. Nous ne perdons pas notre temps pour autre chose que la commune de Poussan.

**Fabrice CLASTRE** : Non mais ça nous sommes d'accord, mais pour avoir des retours de ce qui s'est dit en commission parce que nous savons bien, les comptes rendus à part le compte rendu qui est fait du conseil municipal où tout est repris mot pour mot, mais sinon les comptes rendus qui sont fait en général dans ces commissions, c'est un peu synthétisé et nous perdons peut-être la moelle essentielle de ce qui a pu se dire, et est-ce que nous ne pourrions pas imaginer que la commission social, solidarité, intergénérationnel, il n'y est pas un retour qui puisse se faire en disant « j'ai participé à une réunion sur le contrat de mixité social, il y a deux points essentiels qu'il faut retenir, c'est celui-ci et celui-ci » ce n'est pas envisageable du tout ? c'est une question.

**Jacques ADGE** : Oui ça peut effectivement, vous avez le handicap des agglos, c'est l'information effectivement, qui ne remonte pas forcément quand il faut qu'elle remonte, parce que d'un part je suis d'accord sur beaucoup de chose qui se demande actuellement et plus on demande de chose, un moment quand vous êtes aux manettes il faut des journées de 15 heures de travail, qui ne conviennent pas toujours à tout le monde, mais nous savions que c'était sur des gros dossiers notamment, c'est un handicap effectivement pour traiter ce genre de dossier et sur le retour, mais nous le concédons assez facilement, et je vous avoue que pour certains d'entre vous qui viennent à des commissions et qui ne sont pas contents du déroulement effectivement, c'est très synthétisé, donc nous faisons avec nous aussi, mais je vous concède que sur certains dossiers un peu importants, il y a une information qui passe difficilement, même si nous en avons discuter, nous ne sommes jamais allés dans les détails sur ce contrat de mixité même si nous en avons discuté sur le fond, nous en avons discuté maintes et maintes fois avec des sujets différents mais qui sont actés là-dessus et avec d'autres effectivement où nous sommes passés parce qu'il y a ce problème de temps mais sur les dossiers importants il sera peut-être effectivement souhaitable d'envisager de faire une réunion un peu informelle pour avancer là-dessus. Mais je concède et nous le disons depuis le début, que le handicap de ces grosses structures, c'est un peu ça, même moi je ne suis pas à toutes les commissions, je peux vous dire que c'est lourd.

**Fabrice CLASTRE** : Alors ce n'est pas la grosseur de la structure, c'est la petitesse de la représentativité de la commune. Parce qu'à la rigueur si nous étions 60 à y être ce serait plus simple.

**Jacques ADGE** : Nous ne pouvons pas non plus faire des salles non plus de 200 personnes, mais si vous m'avez écouté pour les vœux, si vous y étiez ou si vous avez pu le lire, c'est ce que je demandais au niveau de la communauté, c'était quelque chose qui m'interpellait et si la loi n'avait pas évolué concernant la représentation. Nous sommes bien d'accord là-dessus.

**Serge CUCULIERE** : Donc vous allez voir, tout à l'heure je me suis posé une question, depuis quand nous sommes en carence, et bien je vous garantis que ce document est bien fait, parce

que la réponse y est dedans. Nous sommes en carence depuis le 16 avril 2018, donc depuis le 16 avril 2018 l'état, ou les organismes chargés du foncier qui s'occupent de ça nous pas préempté sur Poussan. J'avais posé une question tout à l'heure, pour ne pas montrer que je ne savais pas et je l'ai trouvé dans le document.

**Fabrice CLASTRE** : C'est tout l'intérêt de la convention avec l'établissement public foncier Occitanie, qui d'ailleurs est un établissement d'Etat, qui n'a rien à voir avec le conseil régional.

**Serge CUCULIERE** : C'est la région d'Occitanie parce que c'est un département, c'est la région, il suffit de l'expliquer à ton voisin.

**Fabrice CLASTRE** : Mais l'intérêt de la convention, parce que tout à l'heure il était sans cesse évoqué l'état, l'avantage de l'EPF c'est que lui il va avoir les moyens, alors à la hauteur de son budget bien évidemment, mais de préempter un certain nombre de terrain, alors il ne pourra pas en acheter des milles et des cents, mais il pourra en acheter certain en rétrocédant ou comme c'est prévu dans la convention en rétrocédant à la commune au moment où il faudra qu'un opérateur vienne faire du logement social, c'est l'avantage de la convention avec l'EPF.

J'ai deux ou trois petites questions, il est donc prévu dans le tableau sur le triennal 2017-2019, une production de 62 logement par an, sur 2017-2018 nous en sommes à combien, en terme de financement, puisque nous somme bien sûr du financement ?

**Jacques ADGE** : Je ne sais pas.

**Fabrice CLASTRE** : Parce que ce serait intéressant parce que nous n'allons pas tout faire sur 2019.

**Jacques ADGE** : Et bien si les permis sortent en 2019, ils seront comptabilisés en 2019. Par exemple nous allons le GGL puisque nous en avons parlé, le GGL ça devrait être presque finit, effectivement sur 2018, le fait qu'ils aient mit un sursis à statuer ça a fait perdre 6/8 mois. Donc nous allons avoir une grosse sortie en 2019 effectivement, contrairement à 2018, y compris ceux en bas de poussan qui ne sont pas sortis.

**Fabrice CLASTRE** : Petite question dans la présentation donc il est indiqué en effet, l'EPAD de la mésange et puis les seigneuriales qui ne rentrent pas dans la comptabilisation SRU, est-ce que ça veut dire que s'il avait été fait un autre choix de structure type et pas de nom à but privé, non ? Tous les EPAD ne rentrent pas dans la comptabilisation ?

**Jacques ADGE** : Non aucun.

**Fabrice CLASTRE** : D'accord. Alors une question sur l'opération sur l'opération numéro 4 de la cave coopérative, pourquoi 28% sur celle-ci alors que nous sommes au-dessus de 30% pour toutes les autres.

**Jacques ADGE** : C'était lié au projet tout simplement, donc nous risquons de passer à plus de 28% sur le nouveau projet.

**Fabrice CLASTRE** : Donc c'était lié au projet, d'accord. Oui enfin, nous aurions pu mettre 10% ou 15% comme ça c'était plus simple. Une question sur le conventionnement ANAH, alors nous avons entendu que ça faisait partie des pistes, alors en effet c'est une des pistes notamment sur le centre ancien qui n'est pas dans le conventionnement EPF.

**Yolande PUGLISI** : Alors je vous rappelle aussi qu'avec la fusion avec l'agglo nous n'étions pas

dans la politique et aujourd'hui depuis le début de l'année nous sommes enfin dans le programme de la revalorisation des centres anciens avec des crédits affectés et les opérations qui sont affectées, c'est pour ça qu'il y a eu là aussi un travail au niveau de l'agglo, qui a été de repérer dans le centre ancien tout ce qui pouvait rentrer dans ce cadre-là, et si il y avait véritablement un avantage à faire cette revalorisation de ce centre ancien. Parce que nous avons eu ce débat là en commission, la Maire de Bouzigues a dit qu'elle n'en avait pas besoin.

**Danielle NESPOULOUS** : C'est pour ça que c'est communes par communes qui faut le voir.

**Yolande PUGLISI** : Oui, non mais il y a aussi un travail des agents, parce que c'est aussi une compétence des agents de l'agglo, sur le terrain qui a été fait.

**Fabrice CLASTRE** : Du coup ma question est la suivante : Est-ce qu'avec 5 logements au conventionnement ANAH alors tout à l'heure j'ai entendu 300 logements qui pouvaient être vacants, insalubres, est-ce que nous sommes suffisamment ambitieux ? est-ce que nous n'aurions pas pu être un petit peu plus...

**Yolande PUGLISI** : Comme c'est du privé, il faut aussi rester dans les clous des dossiers de l'ANAH, nous avons peut-être joué un petit bras. Nous avons fait un première campagne d'information avec notre dernier BIM, et nous allons continuer pour espérer inciter les personnes à se tourner vers ce type de dossier, et d'aide.

**Fabrice CLASTRE** : Donc en terme d'action, ce qui est prévu, c'est l'information via le BIM.

**Yolande PUGLISI** : C'est l'information.

**Fabrice CLASTRE** : Il n'est pas envisagé de toquer au portes ?

**Yolande PUGLISI** : Toquer aux portes, non, il y a l'information via le BIM, il y a des documents qui sont à dispositions à l'accueil en Mairie, il y a le service com du service COM qui s'empare aussi, qui essaye de mettre.... Parce que vous savez, enfin ce n'est pas à Monsieur CLASTRE que je vais expliquer ça, les aides sont tellement complexes, qu'il faut faire des documents qui soient accessible et compréhensible par tous. Et il y a le service COM de la SAM qui est en train d'essayer de faire des documents pour que nous puissions dispenser cette information au plus près.

**Fabrice CLASTRE** : Alors ma crainte sur cette communication, c'est qu'elle est destinée au Poussannais et que les habitants du centre ancien ne sont pas propriétaires, alors certes il y en a certains propriétaires modestes qui pourrait être aidés, mais par contre nous allons toucher les locataires.

**Yolande PUBLISI** : Les aides se concernent aussi, les propriétaires bailleurs.

**Fabrice CLASTRE** : Mais justement l'idée c'est...

**Yolande PUBLISI** : Donc si le locataire...

**Fabrice CLASTRE** : Il faut qu'il pense à appeler son propriétaire.

**Yolande PUBLISI** Mais bien sûre il n'y a pas de souci, j'ai besoins d'avoir un chauffage machin... il toque à son propriétaire, mais vous savez, j'ai eu cette information, vous pouvez avoir des aides regardez, et voilà.

**Fabrice CLASTRE** : non mais l'idée, c'était ça, est-ce qu'en terme d'action, il ne pouvait pas être envisagé d'essayer de toper directement le propriétaire pour lui faire part des aides éventuelles, puisqu'en terme d'aide, en terme de défiscalisation, vous palpez à mort sur les produits immobiliers, donc c'est super intéressant, il y a des aides financières pour réhabilitation de travaux et compagnie, donc c'est super intéressant pour le propriétaire. Le tout c'est de le toucher à lui, et de lui indiquer très clairement ce à quoi il a droit. Je partage sur le fait que le document COM doit être clair et synthétique pour ne pas noyer dans le fartât habituel du langage administratif, donc aller à l'essentiel. Mais par contre il faut toucher le propriétaire bailleurs et ma crainte c'est qu'en allant par le locataire, je ne suis pas persuadé que tous les colocataires iront vers leur propriétaire.

**Yolande PUGLISI** : Alors il y a des campagnes d'information qui sont prévu, mais il faut laisser au temps de sortir ces informations pour qu'elles soient lisibles et compréhensible par tous. La première campagne c'était notre BIM, et puis à chaque fois que nous le pourrons, et à chaque fois nous remettrons régulièrement le type d'information, pour que justement le maximum de personne sur notre territoire soient au fait des aides dont elle peut bénéficier.

**Danielle NESPOULOUS** : Bon dans les logements inoccupés, c'est sûr qu'ils ne liront pas le BIM, le petit trait d'humour pour détendre l'atmosphère.

**Yolande PUBLISI** : L'atmosphère je vous rassure est très détendu.

**Danielle NESPOULOUS** : Oui, mais de notre côté aussi ça tombe bien. Est-ce qu'un recensement est prévu par les services administratifs ou autre, des logements vacants ainsi que des logements insalubres, parce que ça ferait gagner du temps. Si nous attendons que les gens...

**Yolande PUBLISI** : Vous parlez d'un recensement, je vous ai dit qu'il y a des personnes qui sont venues et qui ont déjà fait un travail de terrain, vous pensez bien que ce document qui a se qualités et ses défauts, il y a eu un travail sur le terrain et nous ne l'avons pas fait tout seuls.

**Danielle NESPOULOUS** : Donc vous avez une idée précise des logements qui sont inoccupés et des logements qui sont à remettre en états disons parce qu'ils sont insalubres, vous avez cette information.

**Jacques ADGE** : L'insalubrité nous ne l'avons pas, l'insalubrité c'est que s'il y a une plainte madame NESPOULOUS arrêta, arrêta un moment, nous allons parler pour parler, nous pouvons parler jusqu'à demain matin si vous voulez, alors un moment soyons sérieux.

**Danielle NESPOULOUS** : Ce n'est pas faisable, c'est ce que vous voulez dire.

**Jacques ADGE** : Non, mais quand même, un logement insalubre, vous savez comment nous avons découvert les logements insalubres là ? C'est les pompiers qui nous appellent, quand ils interviennent sur quelqu'un qui est blessé ou sur quelqu'un qui...Ce sont aussi les gendarmes qui sont appelés. Les logements insalubres, vous n'avez aucune priorité pour rentrer dans les logements insalubres, et les gens vous ne font pas rentrer, qui que ce soit, ce que je viens d'évoquer il faut que ce soit une obligation, quelqu'un qui est malade, quelqu'un qui fait une crise cardiaque, quelqu'un qui fait si, qui fait ça ou des gens qui sont assermentés interviennent et nous appelle immédiatement. Il m'est arrivé le dimanche après-midi, d'aller voir un logement insalubre d'une personne où étaient intervenues les pompiers, auquel cas maintenant il y a des services, nous n'avons qu'à faire un signalement et l'affaire suit son cour, ça échappe à Poussan

quelque part, c'est quelque chose qui est traité au niveau de l'état effectivement, traité au niveau de la préfecture, d'une autre façon que ça se traitait à l'époque. Mais au niveau des logements insalubres nous n'avons aucune possibilité. Si vous ne rentrez pas dans le logement, et puis à la limite vous vous pouvez le trouver insalubre, mais si vous n'avez pas quelqu'un qui est assermenté, ou un pompier, ou un médecin qui fait un signalement, maintenant ça existe, c'est récent, des signalements pour ça, pour d'autres choses aussi, le fait que ça existe est relativement. Donc là, nous en avons certains qui sont signalés, des docteurs, des infirmières, ça peut effectivement.

**Danielle NESPOULOUS** : Donc ce n'est pas infaisable non plus.

**Jacques ADGE** : Non mais légalement c'est difficile.

**Danielle NESPOULOUS** : Je ne dis pas avec la police.

**Jacques ADGE** : c'est difficile à évaluer.

**Danielle NESPOULOUS** : Nous avons peut-être une petite \_idée, est-ce que c'est 50, est –ce que c'est 100, est-ce que c'est 20 ? C'est pour avoir une idée.

**Yolande PUBLISI** : Ce que je pourrais vous dire, c'est que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, j'ai 1 signalement de logement insalubre, un signalement qui a été répercuté sur la SALIT, qui va faire un diagnostic avec l'équipe habilitée, qui va avérer ou non, parce que la salubrité c'est relatif, mais moi je n'ai pas je cadre règlementaire de la salubrité, ils vont voir si l'insalubrité est avérée, ils vont s'adresser au propriétaire pour le sommet en cas d'insalubrité avérée, le sommet de faire des travaux, si le propriétaire ne veut pas faire les travaux, ils auront les moyens règlementaire pour forcer et reloger les personnes. Alors ce que je peux vous dire, c'est que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, un logement, un signalement.

**Danielle NESPOULOUS** : Si nous n'arrivons pas à les recenser, c'est sûr que c'est une opération qui va tomber à l'eau. Alors laissons de côté les logements insalubres, il existe bien des logements vacants qui sont inoccupés, et ceux-là, nous pouvons les recenser facilement, enfin nous sommes du village, il suffit de se promener dans les rues et d'en avoir connaissance. Parce que si nous attendons que les gens fassent des demandes c'est sûr que le centre ancien ne sera jamais réhabilité. C'était pour gagner du temps, vous le comprenez ? Ou alors il faut prendre une décision drastique, nous déménageons tout le monde et nous détruisons le centre ancien, Au lieu de le voir s'écrouler petit à petit.

**Yolande PUBLISI** : Ecoutez Madame NESPOULOUS, je vous laisserais vos arguments, merci.

**Fabrice CLASTRE** : Moi, j'ai deux petites questions complémentaires, sur l'opération 6 du tableau, donc le SAS SUD lotissement, il est prévu un taux de 66% de logement sociaux. Pourquoi ce taux-là, puisque le contrat de mixité social, c'est aussi de faire de la mixité, ce n'est pas faire que du logement social, donc quel est l'objectif ?

**Jacques ADGE** : L'objectif d'une part c'est un choix personnel du promoteur, il voulait 100% et même encore récemment il voulait les 100%, ce que nous avons justement refusé, nous nous sommes assez battues là-dessus, à un moment nous ne pouvons pas demander tout et son contraire. Ça rejoint ce que je vous ai dit après, nous sommes pas contre les logements sociaux, mais avec des règles bien précises de mixités, et là ce n'est pas forcément respecté. Mais derrière il avait voulu faire les 60%, il les aurait faits. Pour nous c'était un bonus, mais derrière ce n'est pas possible. Par contre s'il avait fait une résidence locative pour ancien, comme

vient d'être fait à Gigean, là il aurait pu en faire 100, sans aucun problème et là nous aurions accepté, parce que nous n'avons pas les mêmes contraintes que sur les logements sociaux traditionnels avec les personnes d'un certain âge.

**Fabrice CLASTRE** : Donc là c'est le promoteur qui a voulu.

**Jacques ADGE** : Bon nous l'avons vous expliquer, vous connaissez le système, pour lui ça fait du cash effectivement. Mais là je peux vous garantir, nous en avons déjà parlé mainte et mainte fois, il demandait du 100%, et il a encore demandé récemment.

**Fabrice CLASTRE** : Et enfin ma dernière question il est évoqué en page 13 du document, que serait étudier d'éventuelles aides directes de la collectivité communale. Quand-est ce que ça sera étudié, est-ce que ça sera étudié ? Ou est-ce que ça a été écrit mais finalement nous ne l'étudierons pas

**Jacques ADGE** : Non, il y a quelque chose de nouveau qui nous a été proposé et que nous allons voter prochainement sur le centre ancien notamment, des aides aux façades plus importantes que celles que nous faisons actuellement, avec des choses bien concentré sur le centre-ville et sur la circulade. Si nous mettons 5 000€ pour la rénovation des façades, la SAM mettra 2 500€, si nous mettons 4 000€ et bien ils mettront d'autant, certaines communes se sont déjà engagées, nous allons également nous y engagés aussi, puisque nous sommes en train de faire le budget, sur 4 ou 5 opérations, et décider notamment combien nous donnons par façades, alors que maintenant nous avons plafonné les choses, là nous les inversons un peu ? Donc ces aides-là, cette année nous pouvons les entériner sur ce budget-là.

**Fabrice CLASTRE** : Donc là vous évoquez les aides sur les façades sur l'article 7, il été « la commune étudie la possibilité d'encourager la production de logements sociaux » donc ce sont les logements sociaux « par l'attribution d'une aide financière directe au bailleur ». Est-ce que c'est un copier-coller qui est resté ?

**Jacques ADGE** : Non, parce que nous délibérons à la SAM, ce n'est pas la commune, ils auraient dû dire l'agglomération.

**Fabrice CLASTRE** : D'accord, ce sont les aides de l'agglomération alors.

**Jacques ADGE** : Nous délibérons régulièrement là-dessus.

**Fabrice CLASTRE** : Mais il n'y a pas d'aides directes de la commune.

**Jacques ADGE** : Non, c'est l'agglomération qui donne les aides, et qui les emprunte. Ce qui était le cas de la commune à l'époque. Bien, si vous le voulez bien nous allons voter, qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Donc trois contre.

## **RAPPORT N° 8 : RESSOURCES HUMAINES – Indemnité des élus** **Rapporteur Danielle BOURDEAUX :**

**Danielle BOURDEAUX** : Merci. Suite à la mise à jour de l'indice terminale de la fonction publique en 1027, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, considérant qu'il nous appartient, nous conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux, pour l'exercice de la fonction des taux maximums, fixés par la loi. Nous vous demandons de bien vouloir voter pour les taux suivants : l'indemnité de Maire 54.404% de l'indice terminal, qui je vous rappelle a été voter en 1027 le 1<sup>er</sup>

janvier 2019, l'indemnité d'adjoint à 16.539% de l'indice terminal, et l'indemnité de conseiller municipal à 1.741% de l'indice terminal.

**Jacques ADGE** : Tout simplement, l'indemnité ne change pas, il y avait possibilité de l'augmenter puisque c'était l'obligation, donc nous avons pris la décision de ne pas l'augmenter, donc nous avons revu les taux, les indemnités restent les mêmes et la masse reste la même. Qui a des questions là-dessus ?

**Pierre CAZENOVE** : Il n'est pas envisagé de mettre plus bas ? Vous allez me dire que ce n'est déjà pas beaucoup, d'accord.

**Jacques ADGE** : Moi ce n'est pas ce que je dis, à l'époque ça a été voté, donc nous restons relativement corrects puisque nous n'augmentons pas, moi notamment j'ai un grand besoin, et c'est vrai que j'aurais pu m'augmenter, puisque c'était ma plus grosse augmentation. Donc blague appart, quand nous avons pris la décision, vous avez pu le voir dans la presse il y a quelque temps, qui avait fait écho des rétributions des conseils municipaux. Autant au niveau des Maires c'est à peu près uniforme, autant au niveau des adjoints et des conseillers, c'est la porte ouverte un peu à tout. Donc nous, notre choix a été fait, de dire qu'il y a cette obligation, nous la prenons, mais nous diminuons les taux pour que les sommes ne changent pas, tout simplement.

**Pierre CAZENOVE** : Je me souviens que j'avais posé la question en début de mandat, mais notre ami Fabrice n'était pas là, et l'on m'avait répondu que ma question était incongrue, donc ta question est incongrue.

**Jacques ADGE** : Non, j'ai répondu non ? De baisser, chacun pense ce qu'il veut. Mais bon oui c'est comme les impôts, donc chacun est libre de penser. Nous n'avons pas augmenté c'est déjà ça.

**Fabrice CLASTRE** : Une dernière petite question. Sur les conseillers, « peuvent se voir proposer », c'est qu'ils peuvent sur une proposition du Maire ? Comment ça marche ?

**Jacques ADGE** : Chacun avait des missions au départ. Alors pour être clair, nous aurions pu en supprimer quelqu'un là, nous ne l'avons pas fait car nous arrivons en fin de mandat mais effectivement les missions n'ont pas été forcément exécutées correctement, sur certains conseillers qui avaient des missions. Ça je vous le concède, nous n'avons pas pris la décision de leurs enlever le peu d'indemnité qu'ils ont, mais qu'ils ne méritent certainement pas depuis qu'ils ne travaillent plus, ils ne le méritent certainement pas. Il y avait l'occasion là de le retirer effectivement, vu le temps qu'il reste nous n'allons pas grever la masse, donc nous avons préféré diminuer le taux pour ne rien augmenter et ne pas enlever les trois quatre personnes à qui nous l'avions enlevé, voilà je vous le résume.

**Jacques LLORCA** : Et alors, saisissons la balle au bond, ça aurait été quand même chevaleresque par rapport à ceux qui ne méritent plus d'être indemnisés de considérer que la minorité, puisque nous n'allons pas dire l'opposition, la minorité qui est quand même relativement active et qui est force de proposition, aurait pu se voir reconnaître la participation active à la réflexion du conseil municipal, puisque les absents ayant toujours torts, par contre ils continuent de crever pour rien les contribuables.

**Jacques ADGE** : Effectivement, mais vous savez la minorité, comme vous l'appellez, la minorité je pense que sur Poussan elle n'a pas trop à se plaindre de la façon dont elle est traitée. Je vous signale quand même, et je le dis haut et fort, que nous sommes les seuls, à la SAM, à avoir mis des gens d'oppositions dans les commissions même si c'est un minimum, y compris les



suppléant. Et que je me suis fait un jour allumé très gentiment, chambré par mes collègues de dire que j'étais la seule commune à le faire. Je vous garantis qu'y compris sur beaucoup de chose l'opposition ou la minorité peu importe, n'existe pas beaucoup ailleurs. Donc ça c'était pour répondre un peu à la provocation, mais ce n'est pas un gros souci. Voilà donc j'ai eu l'honnêteté de vous dire que j'aurai pu retirer, mais je n'étais pas obligé de vous le dire. Bien nous allons voter, qui est pour ? Qui s'abstient ? à l'une animité merci. Allons-y jusqu'au bout. Bon je vous remercie, je vais clôturer la séance.